Multiculturalism and Citizenship Canada
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada

Observance of Human Rights Day December 10, 1988

The 40th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights

1948 1988

REPORT OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

Canada

OBSERVANCE OF HUMAN RIGHTS DAY
DECEMBER 10, 1988

THE 40TH ANNIVERSARY OF THE UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS

REPORT OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

90-02465/

Title page art:
Martine Sarrazin
Winning poster of the national poster and essay contest on the 40th Anniversary
Age 13
St-Hubert, Québec
Courtesy of the Canadian Rights and Liberties Federation

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Cat No. S2-199/1989

ISBN 0-662-57031-6

FOREWORD

December 10, 1988 marked the 40th Anniversary of the Universal Declaration of Human Rights which was adopted by the United Nations in 1948. The Universal Declaration, together with the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and the International Covenant on Civil and Political Rights, as well as the Optional Protocol to the latter Covenant, constitute the "International Bill of Human Rights".

This anniversary was the occasion for special celebrations across Canada. A large number of events and activities were organized by governments, human rights commissions and by non-governmental organizations to commemorate this special anniversary and to salute the many dedicated and concerned people who gave generously of their time, talents and energy to highlight the importance of the Universal Declaration and to promote respect for its principles. As Dr. John P. Humphrey stated after receiving a United Nations human rights prize on the occasion of the 40th Anniversary: "Never in the history of the Universal Declaration has it received the attention which it has received during this fortieth anniversary. I hope that this may be the *élan vital* that will help us to bring peace to our world and universal recognition of the dignity of man and of woman".

This report on Canada's observance of Human Rights Day, 1988 outlines the activities organized in Canada to celebrate the Anniversary. It has been prepared in close co-operation with the provinces and territories and has been submitted to the United Nations. It is published in Canada and is being distributed to interested groups and individuals as part of the continuing human rights educational program of Multiculturalism and Citizenship Canada. It is an invitation to all Canadians to persevere in their efforts to promote respect for human rights.

Human Rights Directorate
Multiculturalism and Citizenship Canada
Ottawa K1A 0M5

October 1989

PROCLAMATION ON THE OCCASION OF THE 40TH ANNIVERSARY OF THE UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS

PROCLAMATION À L'OCCASION DU 40e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

WE, THE UNDERSIGNED, reaffirm the principle that all human beings are born free and equal in dignity and that every member of Canadian society has the responsibility to work towards achieving freedom, justice and peace in the world.

WE CONFIRM our commitment to the human rights set out in the Universal Declaration of Human Rights adopted by the United Nations.

WE PLEDGE to collaborate in order to ensure that, in Canada, fundamental rights and freedoms are known and respected by all.

WE INVITE all members of Canadian society to respect and promote the dignity and human rights of everyone in accordance with the principles described in the Universal Declaration.

NOUS SOUSSIGNÉS réaffirmons le principe que toute personne a le droit de vivre dans la liberté et la dignité et que tous les membres de la société canadienne ont la responsabilité d'oeuvrer à l'atteinte de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

NOUS CONFIRMONS notre engagement envers les droits de la personne tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies.

NOUS NOUS ENGAGEONS à collaborer afin qu'au Canada les droits et libertés fondamentales soient connus et respectés de tous.

NOUS INVITONS tous les membres de la société canadienne à respecter et à promouvoir la dignité et les droits de tous, en accord avec les principes énoncés dans la Déclaration universelle.

Signed by Ministers on behalf of their respective governments

Signée par les ministres au nom de leur gouvernement respectif

CANADA

The Honourable Gerry Weiner
Canada

The Honourable Ian Scott
Ontario

L'honorable Gil Rémillard
Québec – Quebec

The Honourable Thomas J. McInnis
Nova Scotia – Nouvelle-Écosse

The Honourable Michael McKee
New Brunswick – Nouveau-Brunswick

The Honourable Jim McCrae
Manitoba

The Honourable Lyall Hanson
British Columbia – Colombie-Britannique

The Honourable Wayne D. Cheverie
Prince Edward Island – Île du Prince-Édouard

The Honourable Grant Schmidt
Saskatchewan

The Honourable Rick Orman
Alberta

The Honourable Lynn Verge
Newfoundland – Terre-Neuve

The Honourable Michael Ballantyne
Northwest Territories – Territoires du Nord-Ouest

The Honourable Roger S. Kimmerly
Yukon

1948 1988

Whereas recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is the foundation of freedom, justice and peace in the world,

...

Now, therefore,

The General Assembly,

Proclaims this Universal Declaration of Human Rights as a common standard of achievement for all peoples and all nations to the end that every individual and every organ of society, keeping this Declaration constantly in mind, shall strive by teaching and education to promote respect for these rights and freedoms and by progressive measures, national and international, to secure their universal and effective recognition and observance, both among the peoples of Members States themselves and among the peoples of territories under their jurisdiction.

Article 1

All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.

(Excerpts from the *Universal Declaration of Human Rights.* The complete text is annexed.)

CONTENTS

	Paragraphs	Pages
INTRODUCTION	1 - 5	1 - 2
General	1 - 3	1
Organization of the Report	4 - 5	1 - 2
I. NATIONAL ACTIVITIES	6 - 32	2 - 9
Highlights	6 - 10	2 - 4
Federal Government Departments and Agencies	11 - 20	4 - 6
National Non-Governmental Organizations	21 - 32	6 - 9
II. ACTIVITIES CARRIED OUT IN THE PROVINCES	33 - 99	9 - 25
Alberta	33 - 39	9 - 11
British Columbia	40 - 46	11 - 13
Manitoba	47 - 55	13 - 16
New Brunswick	56 - 59	16 - 17
Newfoundland	60 - 65	17 - 18
Nova Scotia	66 - 72	18 - 20
Ontario	73 - 79	20 - 21
Prince Edward Island	80 - 84	21 - 22
Québec	85 - 95	22 - 25
Saskatchewan	96 - 99	25
III. ACTIVITIES CARRIED OUT IN THE TERRITORIES	100 - 109	26 - 27
Northwest Territories	100 - 103	26
Yukon	104 - 109	26 - 27
Annex: Universal Declaration of Human Rights		28

INTRODUCTION

General

1. Resolution 423(V), adopted by the General Assembly of the United Nations, invites all states and interested organizations to celebrate the proclamation of the *Universal Declaration of Human Rights* (December 10, 1948) by observing December 10 of each year, as Human Rights Day. The General Assembly, in Resolution 41/150 of 4 December 1986, called on Member States to recognize and celebrate the 40th Anniversary of the Declaration. Canada, by co-sponsoring this resolution, hoped to refocus attention on this important document.

2. Prepared in response to the request of the Secretary-General of the United Nations, this report provides a brief account of the many activities conducted in Canada to celebrate Human Rights Day, 1988 and the 40th Anniversary of the adoption of the *Universal Declaration of Human Rights*. The report also serves as a tribute to human rights commissions, non-governmental organizations, community groups, and all those who devoted time and energy to bring the importance of human rights concerns to the attention of their fellow Canadians. The financial and technical assistance of governments and the co-operation of the media in publicizing information and events contributed greatly to their success.

3. The activities planned for the celebration in Canada were designed to reach as many Canadians as possible; to involve not only the organizations and individuals who, year by year, promote the cause of human rights, but also those to whom human rights might seem an issue of no personal concern. The Department of the Secretary of State was given primary responsibility for promoting the celebrations (see also paragraph 8). To this end, the Department developed a 40th anniversary logo and an information kit which was distributed early in the Anniversary year to voluntary organizations, provincial and territorial governments, and federal departments and agencies. Recipients were invited to use the logo on their stationery and to develop plans for the celebration of the Anniversary. In 1987-88, support in the amount of $600,000 was provided for 35 groups. Additional funds ($500,000) were allocated in 1988-89 to projects for Human Rights Day, December 10, 1988.

Organization of the Report

4. The report consists of an introduction and three parts. Part I describes events organized or carried out by federal

government departments and agencies and by national non-governmental organizations (NGO's). Part II reports briefly on activities in the Provinces, and Part III mentions actions which occurred in the Territories.

5. The above divisions are somewhat arbitrary, since many events were organized jointly by governments and voluntary groups, e.g. a 40th anniversary committee might be composed of representatives from a provincial or territorial government, human rights commissions, and NGO's, with financing by a federal government department. To avoid repetition, financial or technical support is, in general, only mentioned under the department concerned.

I. NATIONAL ACTIVITIES

Highlights

6. The Prime Minister of Canada issued a press release on December 7, 1988 reminding Canadians of the importance of the Universal Declaration in the preservation and promotion of human rights and of the influence of the Declaration on the *Canadian Bill of Rights* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. He exhorted the people of Canada to renew their commitment to the principles of equality and freedom for all. To further mark December 10 as Human Rights Day in Canada, the flag of the United Nations was flown from the building of the Department of External Affairs and on December 15, in the Parliament of Canada, mention was made of the 40th Anniversary of the Universal Declaration.

7. At a meeting of federal, provincial and territorial ministers responsible for human rights, in September 1988, ministers signed a proclamation (reproduced at the beginning of this report) re-affirming their commitment to the provisions of the Universal Declaration. The Proclamation was officially released on December 10, 1989, Human Rights Day, and following this, copies of the Proclamation were widely distributed in Canada.

8. On Human Rights Day, December 10, 1988, at a ceremony in Ottawa sponsored by the Department of the Secretary of State, the Governor-General presented prizes and certificates to 30 children for their winning entries in a national poster and essay contest on the 40th Anniversary organized by the Canadian Rights and Liberties Federation (see also paragraph 25). Schools across the country participated in the contest and many entries were received from all provinces and territories.

The Governor-General expressed keen pleasure in this evidence of our young people's interest in the cause of human rights. The Federation printed one of the winning entries as a calendar and also produced greeting cards featuring some of the winning entries. The entries were displayed in a brilliant show of colour and imagination in suitable halls of the Lorne Building which, until the spring 1988, had hosted the National Gallery of Canada. They remained on display until December 29, 1988. In addition to the Federation, a number of schools, organizations and individuals were involved in this ceremony, for example, the Canadian Tribute to Human Rights (see also paragraph 27) which displayed a model of its proposed monument to human rights and the Central Band of the Canadian Armed Forces which provided the music for the occasion. In April 1989, the national winners in each category (poster and essay) visited the United Nations in New York as a reward for their participation.

9. On the same occasion, the Minister of State for Multiculturalism and Citizenship spoke of the ideals of the Universal Declaration and the opportunity that such anniversaries provide for taking stock of progress and renewing commitment to the advancement of human rights in Canada and around the world. In the course of his remarks, the Minister reminded his audience of the part played by a Canadian, Professor John Humphrey, in the drafting of the Universal Declaration and noted that Professor Humphrey had been awarded the United Nations Human Rights Prize Awarded to Individuals who have Made Outstanding Contributions to the Promotion and Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms during a ceremony held by the General Assembly on December 8, 1988.

10. The Canadian Human Rights Commission commemorated the 40th anniversary of the Declaration by the publication of a poster using the opening words of the Declaration, "All human beings are born free and equal ... tous les êtres humains naissent libres et égaux" and an accompanying booklet, *The Right to Be Different*. The booklet focussed on the state of human rights in Canada from the perspectives of groups whose rights still need recognition and protection. The Commission distributed 25,000 of the posters and 20,000 of the booklets in Canada to employers, community groups, labour unions and individuals, and copies were sent to Canadian missions abroad. The poster was presented to national and international dignitaries including the Governor-General of Canada, the representative from the office of the Secretary-General of the United Nations in New York and to the Under-Secretary-General for Human Rights in Geneva. In Ottawa, the Governor-General

unveiled the poster at a reception attended by representatives from non-governmental organizations, parliamentarians, government officials, and others having special interest in human rights. Several additional events were organized by the Commission in Ottawa and by its regional offices with the cooperation of local organizations.

Federal Government Departments and Agencies

11. As part of its continuing human rights educational program, the **Department of the Secretary of State**, through its field offices across the country, promoted the celebration of Human Rights Day 1988, circulated Canada's report on the 39th Anniversary, distributed promotional material on the 40th Anniversary and gave technical and financial support to voluntary organizations for activities planned for the 40th Anniversary and for the Day itself (see also paragraphs 3 and 8). The Deputy Minister wrote to all his colleagues in federal departments and agencies drawing their attention to the 40th Anniversary and the information available for its promotion. Officers in the field assisted in numerous activities and participated in many events. These are reported under the name of the co-sponsoring organization or in the section of the province or territory concerned. Special citizenship ceremonies in some cities highlighted Human Rights Day and the *Universal Declaration of Human Rights.* In addition, special articles on the Universal Declaration were included in newsletters of the Department.

12. In order to respond to the particular needs of persons with visual impairment, the Department produced a version of the 40th Anniversary kit in braille, which included a copy of the Universal Declaration. The braille kit was distributed to national organizations which serve this section of the public. The *Universal Declaration* and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* were transcribed on cassettes for visually impaired Canadians.

13. The **Department of Justice** made the Anniversary a priority for the Human Rights Law Fund in the fiscal year 1988-89. As a result, several projects were co-funded in connection with the 40th Anniversary, including a series of three conferences conducted by the Canadian Human Rights Foundation and a conference by the Indigenous Bar Association. The Department also organized a poster contest for children of its employees in celebration of the 40th Anniversary of the Universal Declaration. The winning entries were reproduced as official departmental posters.

14. A first annual conference on Human Rights and the Charter was organized for November 21, 1988. The conference consisted of two panel discussions and a series of six workshops, one of which focussed on International Human Rights and the 40th Anniversary of the Universal Declaration. Mention of the Anniversary was included in the keynote address and in the opening remarks. The conference was attended by about 200 lawyers from the department's offices across Canada.

15. The **Department of the Solicitor General** set up lobby displays at its national headquarters and in many of its regional offices across the country. Promotional materials, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the 1948-1988 *Universal Declaration of Human Rights* poster, and the Canadian Tribute to Human Rights poster, were prominently displayed. Information kits and other relevant brochures were made available for distribution at regional offices. The videocassette entitled "Declaration of Human Rights", produced by Amnesty International, was distributed across the country for promotional use as part of the displays, presentations and receptions organized in relation to the Anniversary. The Canadian Security Intelligence Service had its stationery overprinted with the anniversary logo and continued to use it well into the new year. The Deputy Solicitor General, the Director of the Canadian Security Intelligence Service and the Commissioner of the Correctional Service of Canada wrote to each member of their staffs to emphasize the importance of the Declaration.

16. Articles marking the Anniversary appeared in the December issue of all internal publications of the Department such as *Liaison* published by the Secretariat, *Let's Talk* produced by the Correctional Service of Canada, the Canadian Security Intelligence Service's newsletter, the *Pony Express* distributed by the Royal Canadian Mounted Police, and in the December 5 edition of *NPB This Week*, a weekly information bulletin published by the National Parole Board.

17. Regional Offices of the Ministry held receptions to recognize this special anniversary. Each reception was attended by representatives from a variety of groups including government, civic authorities, private agencies, educational centres and the police community.

18. The **Canadian Broadcasting Corporation** dedicated the 24th Annual Concert of the Winners of its National Competition for Young Performers to the 40th Anniversary of the Universal Declaration. The concert was broadcast on the French network on December 4 and on the English on December 11, 1988. The

Canadian Human Rights Foundation (see also paragraph 26) assisted in the organization of this event.

19. The **Canadian Commission for UNESCO** took part in an international forum on the relationship between the American Declaration of Independence (1776) and the French Declaration of the Rights of Man and of the Citizen (1789), and the links between the Universal Declaration of 1948 and these two declarations of rights which preceded it. The Commission also lent its support to the Human Rights and Education Centre of the University of Ottawa for the organization of a round table discussion on "Human Rights in the 1990's" and for the printing of a number of research papers produced by the Centre (see paragraph 28). The Secretary-General of the Commission took part in a conference on "Human Rights in a Global Context". The April edition of the Commission's Bulletin featured the 40th Anniversary of the Universal Declaration.

20. Many other departments and agencies were active in the celebrations. They organized displays, contests and seminars, included articles on the Universal Declaration in their employees' newsletters, and used the logo and other promotional material. Some highlights were: the Department of Communications set up a display at its headquarters and included in its newsletter *Communications Express* an article on the Declaration in which the activities of the Department were linked to relevant articles of the Declaration; the Department of Indian and Northern Affairs reached all 592 Indian Bands with an article on the Declaration in its newsletter *Transition;* the Public Service Commission wrote an article in its bulletin *Update,* highlighting the influence of the Declaration on human rights legislation and the need for constant vigilance. Many departments mounted lunch-time video programs from the National Film Board and Amnesty International. Special efforts were made by departments and agencies to demonstrate the continuing relevancy of the Declaration by stressing the connection between it and their current mandate and concerns. Through their combined efforts, information on the Universal Declaration and the 40th Anniversary was brought to federal government employees, their families and co-workers in their headquarters and regional offices and to the special sections of the general public that they serve.

National Non-Governmental Organizations

21. **Canadian churches** were involved in a number of activities to commemorate the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights.* For example, church leaders issued

a statement on December 10, 1988, calling for the involvement of all in the struggle for human rights. The statement titled "People made in the image of the Creator" deplored the fact that 40 years after the Declaration was adopted "there are still flagrant violations of human rights" around the world. The statement ended with an affirmation and a commitment of the churches to the principles embodied in the Declaration. In addition, articles relating to the Anniversary were published in *The United Church Observer* and in other church publications.

22. The **Canadian Section of Amnesty International** gathered in excess of 200,000 signatures for the petition signed by three million people which was presented to the Secretary-General of the United Nations on the occasion of the 40th Anniversary of the Universal Declaration. The Amnesty World Tour included two Canadian cities on its agenda bringing a realization of the need for action on human rights abuses to a young audience perhaps not aware of the need for constant vigilance in the protection of human rights. The Canadian Section (English Speaking Branch) of Amnesty International also held a reception in Ottawa, on December 9, 1988, to celebrate the 40th Anniversary.

23. **The Assembly of First Nations** conducted a seminar in the context of the Universal Declaration to share information on existing human rights instruments, United Nations organs and procedures, the role of international non-governmental organizations, preparation for participation on the United Nations Working Group on Indigenous Populations, analysis and recommendations to the Draft Universal Declaration on Indigenous Rights and finally, an examination of the Canadian approach to indigenous rights.

24. The **Canadian Catholic Organization for Development and Peace** in its fall 1988 program focussed on "Southern Africa under Siege" to coincide with the Anniversary. Members were asked to reflect on the human rights violations in that part of the world and to hold prayer vigils on or around December 10. The organization also invited people to send petitions to the Government of Canada urging it to work more actively for the elimination of *apartheid* in South Africa and to condemn that regime's efforts at destabilizing the area. Approximately 200 vigils were held with 10,000 participants and 120,000 petitions were collected and formally presented to the Secretary of State for External Affairs.

25. The **Canadian Rights and Liberties Federation** (see also paragraph 8) produced a 30-second television announcement on

the 40th Anniversary which was aired by public and private television stations in Canada throughout the year and a folder designed to inform Canadians about international and domestic laws on human rights.

26. The **Canadian Human Rights Foundation** (see also paragraph 18) began the Anniversary year in March 1988 with a symposium on "Human Rights, Development and Foreign Policy: Canadian Perspectives". It then convened a series of national conferences on the themes of Human Rights in the Medical Profession, Human Rights in the Workplace, and Human Rights in the Media. The Foundation also prepared a large-scale publicity campaign directed to the media. As a result, articles on the Universal Declaration and its 40th Anniversary appeared in many newspapers across Canada. An educational kit, "Let's Celebrate Human Rights!", was produced. The kit consists of a teacher's guide, a student's handbook, the text of the Universal Declaration, and a list of resources.

27. **The Canadian Tribute to Human Rights**, in support of its efforts to build a monument to human rights in Canada's capital and in tribute to the 40th Anniversary of the Universal Declaration, presented a five-night benefit film series on a broad range of human rights struggles in Canada and around the world (see also paragraph 8).

28. In celebration of the 40th Anniversary, the **Human Rights Research and Education Centre** of the University of Ottawa commissioned a number of studies on human rights issues. To determine subjects for the studies, the Centre conducted a survey to identify how certain human rights issues are rated in terms of urgency of address by organizations and individuals active in human rights. Based on the results of the questionnaire, the Centre selected 12 themes. In advance of the publication of the commissioned studies, the Centre, as a service to the media and the general public, prepared a series of articles on these themes which were distributed widely for use as material for discussion and public education.

29. The **League for Human Rights of B'nai Brith** used the occasion of the presentation of their annual journalism award to commemorate the 40th Anniversary of the Universal Declaration. A prize is given yearly in each of three categories: print, radio and television.

30. In commemoration of the 40th Anniversary of the Universal Declaration, the **United Nations Association in Canada**, in collaboration with its local Associations, the Inter-

national Labour Organization and the Canadian Labour Congress, organized a touring forum on Human Rights in the Work Place. The tour began on November 29 in Ottawa and visited St. John's, Newfoundland; Charlottetown, Prince Edward Island; Québec City and Montréal, Québec; Toronto, Ontario; Winnipeg, Manitoba; Saskatoon, Saskatchewan; and Victoria and Vancouver, British Columbia. Press coverage of the tour brought the issues to the attention of a wide audience in these major cities.

31. The **Public Service Alliance of Canada** informed its members about the Anniversary through an article in the November-December issue of its newsletter.

32. The publication ***Canadian Human Rights Advocate*** produced a special supplement to commemorate the 40th Anniversary and the Universal Declaration.

II. ACTIVITIES CARRIED OUT IN THE PROVINCES

ALBERTA

33. At the invitation of the Department of the Secretary of State, the **Alberta Human Rights Commission** spearheaded the **Alberta Co-ordinating Committee** which, in turn, led the way in promoting and organizing a series of events serving to promote the general public's awareness and appreciation of the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights.* In a statement to the Committee, the Premier of the Province recognized the importance of the Universal Declaration to Albertans and to the world. The Committee held its first meeting on December 2, 1987 in Edmonton. The committee was composed of individuals representing various groups, such as the disabled, Native peoples, visible minorities and senior citizens, all of whom have played a significant and positive role in the preservation of human rights in our society.

34. Often working in conjunction with local committees from around the province, the Alberta Co-ordinating Committee helped to create a very successful province-wide program of events and activities focussing on the Declaration and highlighting the theme: "Your commitment to a better world community". This theme, chosen by the committee, emphasized individual initiative and responsibility for the enhancement of the dignity of all people in the province as part of every person's commitment to a better world community.

35. The Committee's main efforts were directed toward promoting awareness of the Anniversary, encouraging communities to become involved in commemorative activities, and providing resources to help develop programs throughout the province. The word was spread by newsletters, the Human Rights Declaration poster, a brochure, and a series of public service announcements and news releases provided to the media. The message communicated through these various means was twofold in purpose: to inform the general public of the significance and content of the Declaration, and to encourage everyone to participate by helping to organize and/or attend lectures, workshops, and other events celebrating the Declaration's 40th Anniversary. Along with the dissemination of information, the Committee provided speakers, helped in organizing events, and sponsored an essay/poster contest for students from Grades 9 to 12. The grand prize winners were part of the Canadian delegation at the United Nations celebration in New York on December 8.

36. The Committee's substantial effort was rewarded by an excellent response from the general public. Athabasca, Calgary, Edmonton, Fort McMurray, and Grande Prairie were the first of several communities to hold commemorative activities, while organizers of annual special event days, such as Canada Day, Edmonton Heritage Days, and Ukrainian Day, provided the Committee with the opportunity to reach large concentrations of people with the 40th Anniversary message. Through its dedicated effort, the Committee informed hundreds of thousands of Albertans about human rights and, thus, made an invaluable contribution to the protection of human rights in this province for this and future generations. Many local and community groups were encouraged to become involved. Some of these were: Alberta Association of the Deaf; Blind Society of Alberta; Alberta Association of Community Living; Alberta Association of Immigrant Serving Agencies; Calgary Action Group for the Disabled; Edith Roger Multicultural Council; Association canadienne-française de l'Alberta; Alberta Heritage Council; Council of Black Organizations, Edmonton; Prairie Link; Calgary Catholic Immigrant Society; Changing Together - A Centre for Immigrant Women; Volunteer Action Centre, Edmonton; Alberta Status of Women Action Committee; Fort McMurray Women's Resource Centre; Provincial Business & Professional Women's Club; Alberta Civil Liberties Research Centre; Tofield United Church; the Alberta Committee for Disabled Citizens; the Calgary Civil Liberties Association; Calgary Parks and Recreation; Alberta Advisory Council on Women's Issues; Alberta Native Friendship Centres Association; and many ethnocultural and service organizations.

37. Alberta's celebration of the anniversary of the adoption of the Universal Declaration ended with a flourish, highlighted by the announcement of the poster/essay contest winners on December 5, in Calgary, and the candlelighting ceremony held on December 10 at the Provincial Museum of Alberta in Edmonton, organized by the Committee and commemorating International Human Rights Day.

38. As well as being involved in the Co-ordinating Committee activities, the **Alberta Human Rights Commission** presented its second annual Human Rights Award on December 8th, 1988 to the founder of a popular educational program to combat discrimination. The award is given out each December to commemorate International Human Rights Day. Special issues of the Commission's newsletter, the *Alberta Human Rights Journal*, featured articles on the Anniversary and the Declaration. The Commission also sponsored Public Service Announcements in the media with a major advertisement in late November/ early December 1988.

39. Examples of other activities were: **Amnesty International -- Alberta** organized displays in malls and churches; a play *Nowhere But Here*; a workshop on Human Rights Issues; a film on human rights situations around the world; and a concert. On December 10, Amnesty arranged a showing of a rock concert video and information sessions; the **Canadian Red Cross Society - Calgary Branch** presented "Human Rights - A Celebration" - an evening of music, dance and story-telling; the **Native Communications Society** produced a special issue of *Native Press*; and **Project Ploughshares** sponsored an ecumenical church service which included readings, music and a special program for children. After the service, the congregation shared the "Peace Cake".

BRITISH COLUMBIA

40. In British Columbia, many events took place to mark the 40th Anniversary of the Universal Declaration and Human Rights Day. The **B.C. Council of Human Rights** sponsored the development and production of a Curriculum Unit on Human Rights Education. It was introduced, as a pilot project, into classes in the province in Social Studies, grades 11 and 12, and Law 12. Forty thousand kits for students and 10,000 kits for teachers were produced. In order to introduce the units to teachers, seminars were organized by the Legal Services Society of B.C. The Council also produced a special 40th Anniversary issue of its newsletter. Press releases were prepared for the

media in the beginning of December to draw attention to Human Rights Day, December 10.

41. A conference, sponsored by the **Affiliation of Multicultural Societies and Services of B.C., B.C. Human Rights Coalition, Gitksan-Wet'suwet'en Tribal Council, United Native Nations** and the **Union of B.C. Indian Chiefs**, was held May 27-28, 1988, to celebrate the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*. This conference brought together Canada's original people and those new Canadians of multicultural, human rights and other constituencies to: celebrate the 40th Anniversary of the Universal Declaration; provide awareness amongst the wider community, especially multicultural groups, of Aboriginal culture and issues; and provide for an exchange and dialogue between the groups and people represented. A print entitled *Equality* was designed especially for the conference by Salish Artist, Susan Point. Proceeds from the sale of the limited edition will go to the Gitksan Wet'suwet'en land- title action. The design was printed on the cover of the conference proceedings.

42. The **Vancouver Folk Music Festival**, an annual event attracting thousands, featured six performers who had been the victims of human rights abuses. A feature article in the Program Guide highlighted the Universal Declaration. An estimated 20,000 persons attended.

43. The **B.C. Federation of Labour** produced a videotape illustrating the historical contribution of workers to the development of human rights, the relationship of this contribution to the Universal Declaration, and goals for the future. The videotape was introduced by Kalman Kaplansky at the 1988 Convention of the B.C. Federation of Labour. After the first public viewing, the video was made available to trade unions throughout British Columbia and the Yukon.

44. The **United Nations Association in Canada, British Columbia section**, brought speakers to Vancouver from around the world to participate in public discussions about the meaning and worth of international human rights documents. The format for these discussions was five evening lectures and a number of associated workshops. The first lecture provided a conceptual overview of the principles involved in the *Universal Declaration of Human Rights*. The second lecture looked at human rights from a municipal point of view, while the third was from the perspective of indigenous people. The fourth lecture related provincial and federal human rights law in Canada to the Universal Declaration, while the final lecture

dealt with the problems and successes of enforcement of international human rights standards. In addition to the lectures, there was a full-day workshop on internalized violence within the Native community. On International Human Rights Day, December 10, the Association concluded its programming with a community forum linking local human rights issues within a framework of discussion around existing international human rights law. In the evening, the Association co-sponsored, with the **B.C. Human Rights Coalition**, the presentation of a first human rights award, created in memory of a well-known Vancouver human rights activist. The award will be given annually to an individual who has made a significant contribution to the cause of human rights at the community level.

45. The **Vancouver Island Human Rights Coalition**, in co-operation with other organizations, organized three public fora on the theme of human rights as well as a celebratory meeting on December 10.

46. The **40th Anniversary Committee** organized two public fora on human rights at the University of Victoria, the first of which addressed the concept of competing rights. These activities were financially assisted by the Department of the Secretary of State.

MANITOBA

47. The **Manitoba Human Rights Commission** celebrated Human Rights Day on December 10, the 40th Anniversary of the Universal Declaration together with many communities, organizations and groups in the province. Again this year, the Commission used the theme of "Light a Candle for Human Rights". This candlelighting has become a symbol in the struggle for human rights and civil liberties.

48. The Manitoba Human Rights Commission presented its second annual Human Rights Journalism Award to two reporters with the *Winnipeg Free Press* for their work on the supplement: "Indians, Strangers in Their Own Land". A special certificate of corporate achievement was presented to the *Winnipeg Free Press* in recognition of the overall corporate effort in the production of this special supplement. The presentation took place during the **Human Rights Fair** organized by 38 Winnipeg-based organizations to celebrate the 40th Anniversary of the adoption of the *Universal Declaration of Human Rights*. The Human Rights Fair was held at the University of Winnipeg Athletic Centre. Display tables set up by a large number of

community based non-profit organizations described the human rights activities of the organizations. Entertainment, which included African drumming, folk music, and jazz, was provided during Friday late afternoon and much of Saturday. The Popular Theatre Alliance gave three performances of *Stand Up for Your Rights*, a specially produced theatrical piece on human rights issues (sexual harassment and racism). The highlight of the Fair, on December 10, was a traditional candlelighting ceremony, hosted by the Manitoba Human Rights Commission. A recent refugee from South Africa spoke about international human rights issues. The Chief of the Peguis Indian Band spoke on the situation of Native peoples in Manitoba. The Mayor of the City of Winnipeg and a representative of the Government of Manitoba were also among the speakers.

49. Schools, organizations and community groups throughout the Province took an active part in promoting the 40th Anniversary by holding events all year long. Special ceremonies were also organized for Human Rights Day itself. For example, **The Pas Friendship Centre** organized a commemoration ceremony and a Human Rights Day 1988 candlelighting ceremony in a shopping mall on December 10, 1988. Patrons coming through the mall picked up candles to participate in the celebration. Guest speakers included the Mayor of The Pas, the Chief of The Pas Indian Band, a representative of the Manitoba Métis Federation, a representative from the local M.L.A.'s office and a representative from the Anglican Church on behalf of Amnesty International. Speeches reminded citizens to continue to fight for human rights and never to take it for granted. The winners of a poster contest, organized by The Pas Friendship Centre and sponsored by the local newspaper, *The Opasquia Times*, were announced during the ceremony. The winning posters were displayed in the mall throughout the day for public viewing.

50. The Town of Flin Flon and the City of Thompson organized similar ceremonies, organized in Flin Flon by the **Flin Flon Friendship Centre** and in Thompson by the **Thompson Multi-Culture Centre**. Voluntary groups involved in the events included the Student Council of Hopnot Collegiate, Flin Flon Winter Festival and Amnesty International in Flin Flon, and Eastwood Elementary School and the Baha'i Peace Council in Thompson.

51. A Human Rights Day ceremony, held at Brandon University, was organized by the **Brandon Steering Committee on the 40th Anniversary**, which included the Brandon Friendship Centre, the John Howard Society, the Marquis Project,

Amnesty International, Learning Disabilities Association of Manitoba, the Brandon University Office of Extensive Services and the Manitoba Human Rights Commission. A series of workshops were held on topics such as Prisoners' Rights, Native/Treaty Rights, International Human Rights Issues, Human Rights in the Classroom, Rights of the Disabled, Rights of Seniors, and Rights of Women. In addition to workshops, a series of films and videos were presented. A number of Brandon organizations set up information booths in the lobby area of the University. Displays featured artwork by Manitoba artists portraying human rights themes. The workshops were followed by a presentation of ethnic music and dance by the Hotain Singers, Native dancers, the Treoyanda Dancers and the Scottish Dance Association. The celebration concluded with a candlelighting ceremony at which the winning entry from a short story contest on the subject of prisoners of conscience, sponsored by the **Brandon Chapter of Amnesty International** was read by the President of the Chapter. The event was well attended by the media.

52. In a Brandon school, a grade six class invited speakers on human rights and, following the speakers, held discussions on human rights issues. In Island Lake, the Manitoba Garden Hill School combined its candlelighting ceremony with the Aboriginal Justice Inquiry. At the James Nesbitt School in Winnipeg, the elementary class mailed a message of peace to the Soviet Union as a project on Peace Education.

53. The following towns and municipalities proclaimed one week in December 1988, as "Human Rights Week" or proclaimed December 10 as "Human Rights Day": Village of St. Pierre-Jolys; Town of Swan River; Town of Dauphin; Rural Municipality of Daryham; Village of Minitonas; Village of McCreary; Village of Arborg; Village of Winnipegosis; City of Winnipeg; Province of Manitoba; Rural Municipality of Shoal Lake; Rural Municipality of De Salaberry; Village of Erickson; Town of The Pas; Village of St. Rose du Lac; Town of Selkirk; Village of Lac Du Bonnet; Rural Municipality of Victoria; Rural Municipality of Springfield; City of Portage La Prairie; Town of Gimli; Local Government District of Gillam; Town of Hartney.

54. Several events were organized by the **Manitoba Association for Rights and Liberties** in connection with the 40th Anniversary. These included a meeting in April on "Native Rights in light of the 40th Anniversary". The City of Winnipeg proclaimed Civil Liberties Week, May 27 to June 3, 1988, in celebration of the 10th Anniversary of the Manitoba Association for Rights and Liberties and the 40th Anniversary. A Moot

Court and a panel discussion on equality rights were organized and a reception was held at Government House. In September, the Association organized a presentation to the Manitoba Association of Friendship Centres on "Aboriginal Rights, Affirmative Action and the Universal Declaration..." and, on December 10, the members of the Association joined in a reception in celebration of Human Rights Day and the 40th Anniversary.

55. The **United Nations Association in Canada -- Winnipeg Branch**, organized candlelighting ceremonies (December 9, a.m. and December 10, p.m.). Day-long workshops on prejudice and discrimination were held, with participation by high school students. There was a workshop in the form of a debate to discuss "Group vs. Individual Rights".

NEW BRUNSWICK

56. The large number of activities in celebration of the 40th Anniversary engendered in the province a new high level of interest in human rights together with a certain amount of soul-searching by individuals on the subject. Eleven groups, in communities across the province, some permanent, some ad-hoc, organized projects, workshops, conferences and round tables on themes such as the *Universal Declaration of Human Rights*, the *Canadian Charter*, and civil rights.

57. On May 6 and 7, the **Comité du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme du sud-est du Nouveau-Brunswick** (Committee for the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*) hosted, at the University of Moncton, a "Fête et Colloque", the first of 12 provincial events planned to celebrate the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*. Activities in several places in the province began with the lighting of the Torch of Peace and Freedom. The torch-light walk stopped in 24 municipalities where workshops/conferences/lectures were organized on human rights and the 40th Anniversary themes. The torch was placed at the entrance to the building where the Human Rights activity was taking place and then transported to the next event. The tour ended in Fredericton on December 10, 1988 with a closing ceremony. Historical exhibitions took place linking the *Magna Carta* of 1215, the *Declaration of the Rights of Man and the Citizen* of 1789 and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

58. In recognition of the 40th Anniversary of the Universal Declaration, the **New Brunswick Human Rights Commission**

inaugurated an annual Human Rights Award. The Award recognizes outstanding effort, achievement or leadership in promoting human rights in New Brunswick. The first Award was presented on the occasion of Human Rights Day to a high school teacher in recognition of his contribution to human rights education and curriculum development.

59. The **Human Rights Awareness Association** of Fredericton produced a brochure outlining legislation in Canada guaranteeing protection of human rights and also organized a conference on human rights and international co-operation in celebration of the 40th Anniversary.

NEWFOUNDLAND

60. **The Premier** of Newfoundland issued a Proclamation declaring the week of December 4 to December 10 Human Rights Week in Newfoundland. A copy of this proclamation was carried by all major newspapers throughout the province.

61. **The Minister of Justice** held a reception in St. John's to commemorate Human Rights Day. At this reception, the Lieutenant-Governor of Newfoundland presented a plaque to the winner of the first provincial Human Rights Award for outstanding contribution to the understanding and acceptance of human rights in the province. The award was introduced by the **Newfoundland Human Rights Commission** on December 10, 1987.

62. All outgoing government mail throughout the week was stamped with the 40th anniversary logo. Government cheques carried the message, "*December 10, 1988 marks the 40th anniversary of the signing of the Universal Declaration of Human Rights*".

63. The **Newfoundland Human Rights Commission** and the **Newfoundland and Labrador Human Rights Association** jointly planned and participated in activities to celebrate the 40th Anniversary of the Declaration. The Association, together with **Memorial University Extension, Oxfam Canada** and **Work Youth** sponsored a week-long human rights summer camp for high school students from various regions of the province to educate students in the area of human rights and to motivate them to plan activities in their area during Human Rights Week. The Human Rights Association sponsored activities throughout the province to publicize the Day including theme discussions, school discussions, an ecumenical service, distribution of material, and workshops.

64. The **Human Rights Commission** sent letters to all school principals and municipalities in the province noting the significance of Human Rights Day and encouraging them to plan some activity for the week. Press releases were sent to local newspapers and a selection of short messages was forwarded to all cable television stations in the province for inclusion on the Community Channel throughout the week. Officers of the Commission held mall displays and distributed copies of the annual report, legislation, and pamphlets.

65. Other activities in the province included: an exhibition of entries in the national essay and poster contest (see paragraph 8) from Atlantic Canada, arranged by the **Newfoundland and Labrador Human Rights Association**, public fora, and showings of videos and films on human rights during Human Rights Week organized by various groups throughout the province.

NOVA SCOTIA

66. In Nova Scotia, the 40th Anniversary year began in April with a luncheon ceremony to honour Dr. John Humphrey, O.C., O.Q., First Director of the U.N. Secretariat's Division of Human Rights (1946-66), for his lifelong contribution to human rights. On behalf of the Government of Nova Scotia, **the Premier** presented Dr. Humphrey with a Certificate of Recognition. At the request of the Nova Scotia Human Rights Commission, the Halifax Cablevision Station telecast the ceremony including Dr. Humphrey's speech on peace. In the month of December, Dr. Humphrey's speech was re-telecast several times. In addition to other promotional material, the Commission sent some photos of people responsible for the *Universal Declaration of Human Rights*, taken circa 1948, together with copies of the first pages of Dr. Humphrey's five typed drafts of the Universal Declaration, etc., to all the regional libraries of Nova Scotia and to the university libraries, requesting them to set up human rights displays. In conjunction with the displays, several libraries had a human rights program with guest speakers.

67. On Friday, December 9, 1988, the **Province of Nova Scotia** celebrated the 40th Anniversary of the Universal Declaration at Province House, Halifax, Nova Scotia's Legislative Assembly. The United Nations flag was raised by the Premier before official ceremonies began indoors.

68. The **Minister in charge of the Administration of the *Human Rights Act*** spoke about the Proclamation on the Occasion of the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights* which was signed by Ministers responsible for

human rights on behalf of their respective governments at the Ministerial Conference held in September 1988, as well as of other human rights issues discussed at that conference (see paragraph 7).

69. **The Premier** then presented provincial awards to the following: Halifax Cablevision Station; Metro Telecaster; T.V. host, Mr. Gary Dockendorff; the National Film Board of Canada; the libraries that had set up supportive human rights displays; and students of both Holy Angels High School and St. Mary's School, for their contributions to the promotion of human rights and/or participation in human rights activities. The Human Rights Day ceremony was telecast on that day and subsequently re-telecast several times through Halifax Cablevision Station, in the months of December 1988 and January 1989. The celebration concluded with a Citizenship Ceremony. All new Canadians were presented with a human rights kit.

70. Other activities of this week included a week-long Open House hosted by the **Human Rights Commission's Digby Regional Office** and a Human Rights Day interview, featuring the Executive Director of the Nova Scotia Human Rights Commission, which was telecast through all 14 cablevision stations across Nova Scotia, on or around December 10, 1988. The Commission also arranged for the telecast of human rights films and interviews during the year. For example, Halifax Cablevision Station, between programs, telecast public service announcements on race relations and "Racism Hurts Everyone", with permission from the Department of the Secretary of State.

71. The Commission conducted conferences in schools in Sydney and Halifax. In Holy Angels High School, one of the students' essay contest topics, as part of the conference activities, was on the 40th Anniversary. The students' Drama Club, the Chorale and the Choral Group also gave presentations on human rights as part of their conference activities. These were taped and telecast, through Halifax Cablevision Station and Cape Breton Cablevision Station, in December 1988 and January 1989.

72. Other activities in the province included a public speaking contest on the subject of "Human Rights in the Canadian Multicultural Milieu". The contest was organized by the **Multicultural Association of Nova Scotia** and the **Regional Multicultural Councils** in celebration of the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*. The contest was open to all students under the age of 19 attending grades 10, 11 and 12. Information packages were mailed to each high

school in the province, consisting of a covering letter, a registration form, pamphlets and posters. Certificates were presented to all students participating in the semi-finals. Plaques were presented to all students participating in the final contest. The grand prize was a trip to the Terry Fox Youth Centre in Ottawa. The **Black Cultural Centre for Nova Scotia** organized a series of public lectures on the "Universality of Human Rights and the Black Experience". The **International Education Centre**, St. Mary's University, Halifax, held a conference on "Women and Human Rights: The Canadian Experience of Immigrant and Refugee Women". CKDU Radio, **Dalhousie University**, designated the week of December 4 - 9, 1988 as Human Rights Week. Everyday there was a segment on special features about the *Universal Declaration of Human Rights*. In addition, it broadcast interviews on human rights issues affecting the community.

ONTARIO

73. Human Rights Day and the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights* were marked by the **Minister of Citizenship** by proclaiming December 10-16, 1988 Human Rights Week in Ontario. Throughout the week, a display was held containing information on Ontario's proclamation, the *Universal Declaration of Human Rights*, and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

74. The **Ministry of Citizenship** held a noon-hour reception on Human Rights Day, at which the Minister of Citizenship and the Chief Commissioner of the **Ontario Human Rights Commission** spoke. At this ceremony, a plaque commemorating Human Rights Week was unveiled. This plaque will be placed on display at Ontario's legislative buildings.

75. Also on December 10, the **Lieutenant Governor** of Ontario held a reception honouring members of the **United Nations Association in Canada**, Toronto Branch, on the occasion of the 40th Anniversary.

76. The **Ontario Human Rights Commission** held open-house receptions at its regional and head offices, on Friday, December 9. The Commission also sent letters to all Members of the Provincial Parliament, requesting that they make Ontario's youth their focus in this year's remarks. A Commission press release stated the Commission's belief in and adherence to the principles enshrined in the Declaration, and urged everyone to make the observance of human rights an integral part of their week and the upcoming year. The Chief

Commissioner addressed the public at a special Human Rights Awareness Day, co-sponsored by the City of Toronto and the Municipality of Metropolitan Toronto, on December 6. The City declared December 10 to be Human Rights Day in Toronto.

77. The **Canadian Ethnocultural Council** sponsored a community forum on Human Rights Day on the subject, "A Community Agenda for Parliament: Human Rights and Multiculturalism Issues for the Next 4 Years".

78. The **Civil Liberties Association, National Capital Region**, with assistance from the City of Ottawa, sponsored a series of working meetings on the subjects "The Citizen and the Law", "Human Rights Today", "Racial Discrimination Today" and "The Colour of Destiny".

79. The **Sudbury Race Relations Committee** and the City of Sudbury organized a ceremony to commemorate the Anniversary.

PRINCE EDWARD ISLAND

80. On December 10th, 1988, in Charlottetown, there was a public proclamation of Human Rights Day.

81. A provincial poster contest aimed at grades 5 to 9 was organized by the **P.E.I. Human Rights Commission**. The winning entry will become the official P.E.I. Human Rights Commission's poster. Copies were displayed on December 10, 1988, across P.E.I.

82. The **Prince Edward Island Association of Rights and Freedoms** marked the 40th Anniversary by hosting a gala variety concert featuring local and regional talent, focussing on international human rights issues, on the evening of December 10th, 1988, in Charlottetown. The 40th Anniversary was highlighted in the print media and on two radio stations through advertisements for the concert and interviews which stressed the importance of the Universal Declaration as a model for domestic human rights legislation. The Association also organized a public display and information booth in a downtown shopping mall all day on Saturday, December 10, 1988.

83. A human rights information booth publicizing the 40th Anniversary of the Universal Declaration was also organized at the **P.E.I. Teachers' Federation** annual convention in October. A display table was set up at the main provincial library throughout the week of December 5th through 10th, 1988 with

information provided by the P.E.I. Human Rights Commission. In addition, a series of newspaper articles and media interviews during the period of November 10th through December 10th, 1988 was organized by the Association of Rights and Freedoms and the Human Rights Commission.

84. The **United Nations Association** organized an evening lecture, open to the general public, at the University of P.E.I. on December 1, 1988.

QUÉBEC

85. The **Minister of Justice** made a statement to the Québec National Assembly on the importance of the 40th Anniversary of the Universal Declaration and reiterated the intention of the Government of Québec to support the actions of the United Nations promoting fundamental rights and freedoms.

86. The **Québec Human Rights Commission** sent copies of the Universal Declaration, the *Québec Charter of Human Rights and Freedoms* and texts discussing these subjects to 150 weekly and daily newspapers in Québec encouraging the publication of related material. Ten press briefings and information kiosks were set up across Québec, notably in Montréal, Québec City, Rouyn, Val d'Or and Sherbrooke. On these occasions, documentation and information concerning December 10 and the 40th Anniversary of the Declaration were distributed to journalists and the general public.

87. A special issue of the Québec Human Rights Commission newsletter, *Forum Droits et Libertés*, which has a circulation of 13,000 copies, was produced. The issue dealt with important questions which are the object of special efforts by the United Nations, i.e. rights related to the environment, children, Native people and refugees. Radio messages were broadcast in the Eastern Townships reminding people of the reason for commemorating December 10, and the impact of the Universal Declaration. A poster on equal rights and the 40th Anniversary of the Universal Declaration was produced and distributed, and copies were posted in the subway and buses in Montréal.

88. A regional symposium was held in Baie-Comeau for both employers and members of labour unions; the subject was equal access to employment. An evening conference was held for the Association des gestionnaires de l'Estrie on equal pay and age discrimination in employment. Educational meetings were arranged with women's groups and associations to discuss the paper "Rétrospective et perspective - Dossier femmes à la

CDPQ". Within the framework of the regular Commission training sessions, a workshop focussed on the Universal Declaration, its 40th Anniversary, the United Nations, and December 10, Human Rights Day.

89. Through a co-operative effort with **Carrefour international** and other agencies, a photographic exhibition on rights and freedoms was held in the Berri-UQAM subway station in Montréal. The exhibit was based on five main themes: (1) historical background and significance of the *Universal Declaration of Human Rights*; (2) political prisoners and refugees; (3) equal opportunity; (4) the struggles for democracy; and (5) the case of the aboriginal peoples. The exhibit was inaugurated on December 10, 1988 and drew large numbers of viewers, some 50,000 persons in all. The exhibit continued till December 22, 1988. The complete exhibit is now available to any group or organization that wishes to use it to educate and inform the public. A second showing, organized by the Carrefour de solidarité internationale was held in Sherbrooke from January 9 to 25, 1989.

90. A benefit dinner was arranged to commemorate the 25th Anniversary of the **Québec Civil Liberties Union** and the 40th Anniversary of the Universal Declaration. On this occasion, an annual award to persons or organizations promoting human rights in Québec was inaugurated by the Commission. The Civil Liberties Union was awarded the prize for 1988 (a work of art) and a $15,000 grant toward projects promoting human rights.

91. A week of intensive activity promoting awareness of human rights and the Universal Declaration was organized in 40 schools in Québec. The week gave students an opportunity to reflect on and discuss the principles underlying the human rights charters. The project, which was made possible by a grant from the Department of the Secretary of State, gave rise to numerous activities in the schools, for example, videos, drawing contests, dinner meetings, plays, and production of school newspapers.

92. To mark the 40th Anniversary of the Universal Declaration, the **Centrale de l'enseignement du Québec** (CEQ) printed and distributed a teaching guide on human rights, entitled "Proclaim Peace, Claim our Rights" in co-operation with a number of human rights and peace organizations. The guide is intended to help teachers plan educational activities on human rights and peace for primary, secondary and college-level students in Québec. Some 100,000 copies of the document

have been distributed in Canada, primarily in Québec, and to the principal international organizations.

93. The CEQ sponsored a celebration on December 8, 1988 to mark the 40th Anniversary of the Declaration. The 200 members of the CEQ General Council and some 30 invited guests attended the evening which included entertainment and speeches. Organizations represented included: the Crescendo group, the collectif Pacijou, the Tournée internationale jeunesse pour la paix et la justice, the Québec Human Rights Commission, the Civil Liberties Union, Amnesty International, the Confederation of South African Trade Unions, the Québec Department of Education, and the Attikamek-Montagnais Council.

94. The **Committee to mark the 40th Anniversary of Human Rights (Québec)** organized an intercultural forum and a musical evening which brought together people of various origins. The Attikamek-Montagnais Council, the Association des travailleurs immigrants et québécois et Solidarité régionale Québec, a coalition of unions and other organizations working to promote alternatives to cutting policies and social programs, jointly organized the intercultural forum, the theme of which was "Ensemble élargir nos droits" [together we can broaden our rights]. On November 2, 1988, from 9 a.m. to 6 p.m., approximately 100 representatives of Québec region's organizations attended workshops on such topics as the Universal Declaration and housing, education and culture, social rights and the media. Late that afternoon, a round-table discussion was held which included the President of the Québec Human Rights Commission, the Director of the Québec Native Friendship Centre, the Chief Negotiator for the Attikamek-Montagnais Council, the President of the Québec Civil Liberties Union and a representative of the Centrale de l'enseignement du Québec. The day ended with a musical evening attended by some 250 people. A special invitation had been extended to the public to come and meet the participants in the intercultural forum at an evening of intercultural music and dance featuring artists from the cultural groups that took part in the forum.

95. The **Québec Civil Liberties Union** organized in Montreal four public fora to celebrate its 25th Anniversary and the 40th Anniversary of the Universal Declaration. The fora attracted more than 800 interested persons to discussions on human rights and freedoms in the 1990s. The fora dealt with: (1) immigration and the Québec of the future; (2) the emergence of a surveillance society; (3) Neoliberalism, poverty and human rights; (4) South Africa: intolerable *apartheid*. The forum on

neoliberalism and poverty alone drew over 500 people and was widely reported on in the print and electronic media. The League intends to publish reports on the four fora and produce a video on the forum on neoliberalism and poverty. A special issue of the Bulletin of the League was dedicated to the double anniversary. An evening of poetry "De quels droits?" was held in October to celebrate the 40th Anniversary.

SASKATCHEWAN

96. The week of December 4 to 11 was declared Human Rights Week in Saskatchewan by the **Minister of Justice and Attorney General**. A press release was issued by the Justice Minister noting the special significance of Human Rights Day, 1988, because it marked the 40th Anniversary of the *Universal Declaration of Human Rights*. The press release also noted that the province recently celebrated the 40th Anniversary of the *Saskatchewan Bill of Rights*.

97. The **Saskatchewan Human Rights Commission** marked the week by holding a public meeting on the evening of December 8. The program for the evening began with a keynote address by the Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission. As well, there was a panel discussion involving three guests who spoke on the subjects of, respectively, the rights of disabled persons under the Universal Declaration, aboriginal and treaty rights, and economic rights or the right not to be poor.

98. On December 10, the Chief Commissioner of the Saskatchewan Human Rights Commission was a speaker at the candlelighting ceremony and all-night vigil held in Victoria Park and sponsored by Amnesty International. The vigil is held each year to focus attention on the plight of prisoners of conscience.

99. The **Saskatchewan Association on Human Rights** requested Saskatchewan cable companies to show the "It's Only Fair" video prior to and on December 10, 1988 to promote human rights. The Association contacted the cities of Estevan, Melfort, Melville, Moose Jaw, North Battleford, Prince Albert, Regina, Saskatoon, Swift Current, Weyburn and Yorkton, which proclaimed December 10, Human Rights Day as a result. Advertisements were placed in the *Regina Leader Post* and *Saskatoon Star Phoenix* promoting December 10 activities. Activities, including theatrical presentations, were held in Saskatoon and Regina on December 10, 1988.

III. ACTIVITIES CARRIED OUT IN THE TERRITORIES

NORTHWEST TERRITORIES

100. In the Northwest Territories, activities focussing on the 40th Anniversary were co-ordinated by the **Storefront for Voluntary Organizations**.

101. Efforts were made to effectively promote the 40th Anniversary by incorporating discussions of human rights into various community activities such as workshops, general meetings and annual meetings.

102. The **N.W.T. Multicultural Association** organized an information session. The N.W.T. **Council for the Disabled** put on a display and workshop linked to the National Access/ Awareness Week.

103. In Yellowknife, the local **Spiritual Assembly of the Baha'i Community** sponsored a workshop on human rights.

YUKON

104. The **Commissioner of the Yukon** officially proclaimed December 10, 1988 Human Rights Day in Yukon. This Proclamation was widely distributed throughout Yukon by means of publication in the *Yukon News* and the *Whitehorse Star*.

105. The **Yukon Human Rights Commission** distributed extensively the Celebration Poster entitled "Going To Potlatch". The poster was specifically commissioned in 1987 as a commemoration of December 10, Human Rights Day. The Commission complied with requests for the poster from various human rights statutory bodies and agencies, and supplied the Human Rights Directorate, Secretary of State, the Department of Indian and Northern Affairs and numerous other federal departments and agencies.

106. The Office of the Yukon Human Rights Commission was open to the public from December 5, 1988 to December 20, 1988 to permit Yukoners to commemorate International Human Rights Day and the 40th Anniversary of the Universal Declaration by viewing a collection of Chilean Arpilleras entitled "Threads of Survival". The tapestries are the work of the women of Santiago, Chile, constructed under the auspices of the Catholic Church and Chilean human rights agencies and are a recorded history of the current situation in Chile. The art show was widely reported in the *Yukon News* and the *Whitehorse Star*.

Radio interviews with the Commission staff were conducted on the CBC North noontime radio show.

107. The Commission hosted an evening of celebration on December 9, 1988. This event was extremely well attended by the citizens of Yukon.

108. The Office of the Commission distributed approximately 250 packages of informational material to the Department of Education, Government of Yukon. This material was used in the classrooms of the Yukon as an educational tool in showing students that the adoption of the Declaration in 1948 was a turning point in the history of civilization. As an outcome of the 40th Anniversary celebrations, the Commission has conducted workshops on human rights in the schools.

109. The Commission also participated, as a co-sponsor, in "The Peace Fair". This was a collective Human Rights Day event, with participants from the Yukon Development Education Centre, the Baha'i Community of Whitehorse, the youth peace movement PAX, Amnesty International and UNICEF.

Universal declaration of human rights

Whereas recognition of the inherent dignity and of the equal and inalienable rights of all members of the human family is the foundation of freedom, justice and peace in the world,

Whereas disregard and contempt for human rights have resulted in barbarous acts which have outraged the conscience of mankind, and the advent of a world in which human beings shall enjoy freedom of speech and belief and freedom from fear and want has been proclaimed as the highest aspiration of the common people,

Whereas it is essential, if man is not to be compelled to have recourse, as a last resort, to rebellion against tyranny and oppression, that human rights should be protected by the rule of law,

Whereas it is essential to promote the development of friendly relations between nations,

Whereas the peoples of the United Nations have in the Charter reaffirmed their faith in fundamental human rights in the dignity and worth of the human person and in the equal rights of men and women and have determined to promote social progress and better standards of life in larger freedom,

Whereas Member States have pledged themselves to achieve, in co-operation with the United Nations, the promotion of universal respect for and observance of human rights and fundamental freedoms,

Whereas a common understanding of these rights and freedoms is of the greatest importance for the full realization of this pledge,

Now therefore, the General Assembly proclaims

This Universal Declaration of Human Rights as a common standard of achievement for all peoples and all nations to the end that every individual and every organ of society, keeping this Declaration constantly in mind, shall strive by teaching and education to promote respect for these rights and freedoms and by progressive measures, national and international, to secure their universal and effective recognition and observance, both among the peoples of Member States themselves and among the peoples of territories under their jurisdiction.

Article 1
All human beings are born free and equal in dignity and rights. They are endowed with reason and conscience and should act towards one another in a spirit of brotherhood.

Article 2
Everyone is entitled to all the rights and freedoms set forth in this Declaration, without distinction of any kind, such as race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national or social origin, property, birth or other status.

Furthermore, no distinction shall be made on the basis of the political, jurisdictional or international status of the country or territory to which a person belongs, whether it be independent, trust, non-self-governing or under any other limitation of sovereignty.

Article 3
Everyone has the right to life, liberty and security of person.

Article 4
No one shall be held in slavery or servitude; slavery and the slave trade shall be prohibited in all their forms.

Article 5
No one shall be subjected to torture or to cruel, inhuman or degrading treatment or punishment.

Article 6
Everyone has the right to recognition everywhere as a person before the law.

Article 7
All are equal before the law and are entitled without any discrimination to equal protection of the law. All are entitled to equal protection against any discrimination in violation of this Declaration and against any incitement to such discrimination.

Article 8
Everyone has the right to an effective remedy by the competent national tribunals for acts violating the fundamental rights granted him by the constitution or by law.

Article 9
No one shall be subjected to arbitrary arrest, detention or exile.

Article 10
Everyone is entitled in full equality to a fair and public hearing by an independent and impartial tribunal, in the determination of his rights and obligations and of any criminal charge against him.

Article 11
(1) Everyone charged with a penal offence has the right to be presumed innocent until proved guilty according to law in a public trial at which he has had all the guarantees necessary for his defence.
(2) No one shall be held guilty of any penal offence on account of any act or omission which did not constitute a penal offence, under national or international law, at the time when it was committed. Nor shall a heavier penalty be imposed than the one that was applicable at the time the penal offence was committed.

Article 12
No one shall be subjected to arbitrary interference with his privacy, family, home or correspondence, nor to attacks upon his honour and reputation. Everyone has the right to the protection of the law against such interference or attacks.

Article 13
(1) Everyone has the right to freedom of movement and residence within the borders of each state.
(2) Everyone has the right to leave any country, including his own, and to return to his country.

Article 14
(1) Everyone has the right to seek and to enjoy in other countries asylum from persecution.
(2) This right may not be invoked in the case of prosecutions genuinely arising from non-political crimes or from acts contrary to the purposes and principles of the United Nations.

Article 15
(1) Everyone has the right to a nationality.
(2) No one shall be arbitrarily deprived of his nationality nor denied the right to change his nationality.

Article 16
(1) Men and women of full age, without any limitation due to race, nationality or religion, have the right to marry and to found a family. They are entitled to equal rights as to marriage, during marriage and at its dissolution.
(2) Marriage shall be entered into only with the free and full consent of the intending spouses.
(3) The family is the natural and fundamental group unit of society and is entitled to protection by society and the State.

Article 17
(1) Everyone has the right to own property alone as well as in association with others.
(2) No one shall be arbitrarily deprived of his property.

Article 18
Everyone has the right to freedom of thought, conscience and religion; this right includes freedom to change his religion or belief, and freedom, either alone or in community with others and in public or private, to manifest his religion or belief in teaching, practice, worship and observance.

Article 19
Everyone has the right to freedom of opinion and expression; this right includes freedom to hold opinions without interference and to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers.

Article 20
(1) Everyone has the right to freedom of peaceful assembly and association.
(2) No one may be compelled to belong to an association.

Article 21
(1) Everyone has the right to take part in the government of his country, directly or through freely chosen representatives.
(2) Everyone has the right of equal access to public service in his country.
(3) The will of the people shall be the basis of the authority of government; this will shall be expressed in periodic and genuine elections which shall be by universal and equal suffrage and shall be held by secret vote or by equivalent free voting procedures.

Article 22
Everyone, as a member of society, has the right to social security and is entitled to realization, through national effort and international co-operation and in accordance with the organization and resources of each State, of the economic, social and cultural rights indispensable for his dignity and the free development of his personality.

Article 23
(1) Everyone has the right to work, to free choice of employment, to just and favourable conditions of work and to protection against unemployment.
(2) Everyone, without any discrimination, has the right to equal pay for equal work.
(3) Everyone who works has the right to just and favourable remuneration insuring for himself and his family an existence worthy of human dignity, and supplemented, if necessary, by other means of social protection.
(4) Everyone has the right to form and to join trade unions for the protection of his interests.

Article 24
Everyone has the right to rest and leisure, including reasonable limitation of working hours and periodic holidays with pay.

Article 25
(1) Everyone has the right to a standard of living adequate for the health and well-being of himself and of his family, including food, clothing, housing and medical care and necessary social services, and the right to security in the event of unemployment, sickness, disability, widowhood, old age or other lack of livelihood in circumstances beyond his control.
(2) Motherhood and childhood are entitled to special care and assistance. All children, whether born in or out of wedlock, shall enjoy the same social protection.

Article 26
(1) Everyone has the right to education. Education shall be free, at least in the elementary and fundamental stages. Elementary education shall be compulsory. Technical and professional education shall be made generally available and higher education shall be equally accessible to all on the basis of merit.
(2) Education shall be directed to the full development of the human personality and to the strengthening of respect for human rights and fundamental freedoms. It shall promote understanding, tolerance and friendship among all nations, racial or religious groups, and shall further the activities of the United Nations for the maintenance of peace.
(3) Parents have a prior right to choose the kind of education that shall be given to their children.

Article 27
(1) Everyone has the right freely to participate in the cultural life of the community, to enjoy the arts and to share in scientific advancement and its benefits.
(2) Everyone has the right to the protection of the moral and material interests resulting from any scientific, literary or artistic production of which he is the author.

Article 28
Everyone is entitled to a social and international order in which the rights and freedoms set forth in this Declaration can be fully realized.

Article 29
(1) Everyone has duties to the community in which alone the free and full development of his personality is possible.
(2) In the exercise of his rights and freedoms, everyone shall be subject only to such limitations as are determined by law solely for the purpose of securing due recognition and respect for the rights and freedoms of others and of meeting the just requirements of morality, public order and the general welfare in a democratic society.
(3) These rights and freedoms may in no case be exercised contrary to the purposes and principles of the United Nations.

Article 30
Nothing in this Declaration may be interpreted as implying for any State, group or person any right to engage in any activity or to perform any act aimed at the destruction of any of the rights and freedoms set forth herein.

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

Célébration de la Journée des droits de la personne le 10 décembre 1988

40e Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1948 © 1988

RAPPORT DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Canada

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE DES DROITS DE LA PERSONNE LE 10 DÉCEMBRE 1988

40e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Oeuvre de la page titre :
Dessin gagnant du concours national d'affiches et de textes pour souligner le 40e anniversaire
Martine Sarrazin
Âge : 13 ans
St-Hubert (Québec)
Gracieuseté de la Fédération canadienne des droits et libertés

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

N° de cat. S2-199/1989

ISBN 0-662-57031-6

AVANT-PROPOS

Le 10 décembre 1988 marquait le 40e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par les Nations Unies, le 10 décembre 1948. Avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Protocole facultatif se rapportant à ce dernier pacte, la Déclaration universelle constitue la «Charte internationale des droits de l'homme».

Cet anniversaire offrit aux gouvernements, aux commissions des droits de la personne et aux organismes non gouvernementaux l'occasion d'organiser partout au pays diverses manifestations et activités spéciales destinées à célébrer cet anniversaire. Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage à toutes les personnes qui ont si généreusement consacré leur temps, leurs énergies et talents à souligner l'importance de la Déclaration universelle et à promouvoir le respect des principes qui la sous-tendent. Le Dr. John P. Humphrey a déclaré, après avoir reçu le Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme : «Jamais depuis qu'elle existe, la Déclaration universelle n'a retenu aussi fortement l'attention qu'en son quarantième anniversaire. J'espère que cela fournira l'élan vital qui nous aidera à instaurer la paix dans notre monde et la reconnaissance universelle de la dignité de l'homme et de la femme».

Ce rapport sur la célébration de la Journée des droits de la personne de 1988 rend compte des activités organisées au Canada pour marquer l'anniversaire. Il a été préparé en étroite collaboration avec les provinces et territoires et a été soumis aux Nations Unies. Le rapport est publié au Canada et est distribué aux groupes et personnes intéressés, dans le cadre du programme d'éducation aux droits de la personne de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada. Il vise également à encourager les canadiens et canadiennes à persévérer dans leurs efforts pour faire respecter les droits de la personne.

Direction des droits de la personne
Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Ottawa K1A 0M5

Octobre 1989

40

PROCLAMATION ON THE OCCASION OF THE 40TH ANNIVERSARY OF THE UNIVERSAL DECLARATION OF HUMAN RIGHTS

PROCLAMATION À L'OCCASION DU 40e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

WE, THE UNDERSIGNED, reaffirm the principle that all human beings are born free and equal in dignity and that every member of Canadian society has the responsibility to work towards achieving freedom, justice and peace in the world.

NOUS SOUSSIGNÉS réaffirmons le principe que toute personne a le droit de vivre dans la liberté et la dignité et que tous les membres de la société canadienne ont la responsabilité d'oeuvrer à l'atteinte de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

WE CONFIRM our commitment to the human rights set out in the Universal Declaration of Human Rights adopted by the United Nations.

NOUS CONFIRMONS notre engagement envers les droits de la personne tels que décrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations Unies.

WE PLEDGE to collaborate in order to ensure that, in Canada, fundamental rights and freedoms are known and respected by all.

NOUS NOUS ENGAGEONS à collaborer afin qu'au Canada les droits et libertés fondamentales soient connus et respectés de tous.

WE INVITE all members of Canadian society to respect and promote the dignity and human rights of everyone in accordance with the principles described in the Universal Declaration.

NOUS INVITONS tous les membres de la société canadienne à respecter et à promouvoir la dignité et les droits de tous, en accord avec les principes énoncés dans la Déclaration universelle.

CANADA

Signed by Ministers on behalf of their respective governments

Signée par les ministres au nom de leur gouvernement respectif

The Honourable Gerry Weiner
Canada

The Honourable Ian Scott
Ontario

The Honourable Gil Rémillard
Quebec – Québec

The Honourable Thomas J. McInnis
Nova Scotia – Nouvelle-Écosse

The Honourable Michael McKee
New Brunswick – Nouveau-Brunswick

The Honourable Jim McCrae
Manitoba

The Honourable Lyall Hanson
British Columbia – Colombie-Britannique

The Honourable Wayne D. Cheverie
Prince Edward Island – Île-du-Prince-Édouard

The Honourable Grant Schmidt
Saskatchewan

The Honourable Rick Orman
Alberta

The Honourable Lynn Verge
Newfoundland – Terre-Neuve

The Honourable Michael Ballantyne
Northwest Territories – Territoires du Nord-Ouest

The Honourable Roger S. Kimmerly
Yukon

1948 1988

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

...

L'Assemblée générale

Proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

(Extraits de la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* Le texte au complet se retrouve en annexe.)

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1 - 5	1 - 2
Généralités	1 - 3	1 - 2
Organisation du rapport	4 - 5	2
I. ACTIVITÉS NATIONALES	6 - 32	2 - 10
Points saillants	6 - 10	2 - 4
Ministères et organismes fédéraux	11 - 20	4 - 7
Organismes non gouvernementaux nationaux	21 - 32	7 - 10
II. ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LES PROVINCES	33 - 99	10 - 29
Alberta	33 - 39	10 - 13
Colombie-Britannique	40 - 46	13 - 15
Manitoba	47 - 55	15 - 18
Nouveau-Brunswick	56 - 59	18 - 19
Terre-Neuve	60 - 65	19 - 21
Nouvelle-Écosse	66 - 72	21 - 23
Ontario	73 - 79	23 - 24
Île-du-Prince-Édouard	80 - 84	24 - 25
Québec	85 - 95	25 - 29
Saskatchewan	96 - 99	29
III. ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LES TERRITOIRES	100 - 109	30 - 31
Territoires du Nord-Ouest	100 - 103	30
Yukon	104 - 109	30 - 31

Annexe : Déclaration universelle des droits de l'homme 32

INTRODUCTION

Généralités

1. La résolution 423(V), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, invite tous les États et les organismes intéressés à commémorer la proclamation de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (10 décembre 1948) en célébrant, le 10 décembre de chaque année, la Journée des droits de la personne. L'Assemblée générale, dans la résolution 41/150 du 4 décembre 1986, invitait les États membres à reconnaître et à célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration. Le Canada, en coparrainant cette résolution, espérait attirer à nouveau l'attention sur cet important document.

2. Établi à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, le présent rapport rend brièvement compte des diverses activités organisées au Canada afin de célébrer la Journée des droits de la personne de 1988 et le 40e anniversaire de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Ce rapport vise également à rendre hommage aux commissions des droits de la personne, aux organismes non gouvernementaux, aux groupements communautaires et à tous ceux et celles qui se sont dépensés pour faire prendre conscience à leurs concitoyens canadiens de l'importance des questions de droits de la personne. L'aide financière et technique accordée par les gouvernements et la collaboration des médias à la diffusion de l'information et à la publicité ont beaucoup contribué à leur succès.

3. Les activités prévues pour l'occasion au Canada visaient à rejoindre le plus grand nombre possible de Canadiens, à faire participer non seulement les organismes et les particuliers qui, année après année, mettent à l'avant la cause des droits de la personne, mais également ceux qui pourraient croire ne pas être concernés personnellement par les droits de la personne. Le Secrétariat d'État s'est vu confier la responsabilité principale de promouvoir les célébrations (voir également le paragraphe 8). À cette fin, le Secrétariat d'État a élaboré une trousse et un symbole graphique du 40e anniversaire, qui ont été distribués dès le début de l'année aux organismes bénévoles, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux. Les destinataires ont été invités à se servir du symbole graphique sur leur papeterie et à élaborer des plans pour la célébration de l'anniversaire. En 1987-1988, une aide s'élevant à 600 000 $ a été accordée à 35 groupes. D'autres sommes

(500 000 $) ont été affectées en 1988-1989 à des projets pour la Journée des droits de la personne, le 10 décembre 1988.

Organisation du rapport

4. Le rapport comprend une introduction et trois parties. La partie I rend compte des activités organisées ou exécutées par des ministères et organismes fédéraux et des organismes non gouvernementaux (ONG) nationaux. La partie II fait brièvement état des activités organisées dans les provinces, tandis que la partie III présente celles qui se sont déroulées dans les Territoires.

5. Étant donné que de nombreuses manifestations ont été organisées conjointement par des gouvernements et des groupes de bénévoles, ces divisions sont quelque peu arbitraires. En effet, un comité du 40e anniversaire peut, par exemple, avoir été composé de représentants d'un gouvernement provincial ou territorial, des commissions des droits de la personne et des ONG, tout en bénéficiant d'un financement en provenance d'un ministère fédéral. Pour éviter les répétitions, il ne sera fait état, d'une manière générale, de l'aide financière ou technique obtenue qu'au regard du ministère concerné.

I. ACTIVITÉS NATIONALES

Points saillants

6. Le Premier ministre du Canada a émis un communiqué, le 7 décembre 1988, rappelant aux Canadiens l'importance de la Déclaration universelle pour la préservation et la promotion des droits de la personne, de même que son influence sur la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il a exhorté le peuple canadien à réitérer son engagement à l'égard des principes d'égalité et de liberté pour tous. Dans le but également de souligner la Journée des droits de la personne au Canada, le 10 décembre, le drapeau des Nations Unies a été hissé sur l'édifice du ministère des Affaires extérieures et, le 15 décembre, il a été fait mention, au Parlement canadien, du 40e anniversaire de la Déclaration universelle.

7. Dans le cadre d'une réunion tenue en septembre 1988, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des droits de la personne ont signé une proclamation (reproduite au début de ce rapport) confirmant leur engagement à l'égard des dispositions de la Déclaration universelle. La

Proclamation a été rendue publique le 10 décembre 1989, Journée des droits de la personne, et des exemplaires ont ensuite été largement diffusés au Canada.

8. Dans le cadre d'une cérémonie organisée à Ottawa par le Secrétariat d'État à l'occasion de la Journée des droits de la personne, le 10 décembre 1988, le gouverneur général a remis des prix et des certificats à 30 enfants pour leurs affiches ou leurs textes gagnants à un concours national organisé par la Fédération canadienne des droits et libertés afin de souligner le 40e anniversaire (voir également le paragraphe 25). Des écoles de l'ensemble du pays ont participé au concours, et l'on a reçu beaucoup d'affiches et de textes de toutes les provinces et des deux territoires. Le gouverneur général a dit éprouver une vive satisfaction devant cette manifestation d'intérêt de la part de nos jeunes à l'égard de la cause des droits de la personne. La Fédération a imprimé l'une des affiches gagnantes sous forme de calendrier et d'autres sous forme de cartes de souhaits. Les oeuvres ont été exposées comme une véritable symphonie de couleurs et d'imagination dans des salles de l'immeuble Lorne qui, jusqu'au printemps 1988, abritait le Musée des beaux-arts du Canada. Elles y sont demeurées jusqu'au 29 décembre 1988. En plus de la Fédération, un certain nombre d'écoles, d'organismes et de particuliers ont participé à la cérémonie, par exemple, le Monument canadien pour les droits de la personne (voir également le paragraphe 27), qui a exposé un modèle réduit du monument qu'il se propose d'ériger en l'honneur des droits de la personne et la Musique centrale des Forces canadiennes, qui a assuré la musique pour l'occasion. En avril 1989, les gagnants à l'échelle nationale dans chacune des deux catégories (affiches et rédaction) se sont vu offrir un voyage aux Nations Unies à New York en guise de récompense pour leur participation.

9. À la même occasion, le ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté a parlé des idéaux de la Déclaration universelle et de l'occasion offerte par ce genre d'anniversaires de faire le point sur les progrès accomplis et de renouveler nos engagements à l'égard de l'avancement des droits de la personne au Canada et partout dans le monde. Au cours de son allocution, le Ministre a rappelé à son auditoire le rôle joué par un Canadien, le professeur John Humphrey, dans la rédaction de la Déclaration universelle, signalant que celui-ci s'était vu accorder le Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme décerné aux personnes ayant contribué de façon exceptionnelle au progrès et à la

protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le cadre d'une cérémonie organisée par l'Assemblée générale le 8 décembre 1988.

10. La Commission canadienne des droits de la personne a souligné le 40e anniversaire de la Déclaration en publiant une affiche qui reprenait les premiers mots de la Déclaration : «All human beings are born free and equal... tous les êtres humains naissent libres et égaux» et une brochure d'accompagnement intitulée *L'égalité dans la différence.* Cette publication faisait le point sur les droits de la personne au Canada du point de vue des groupes dont les droits ont encore besoin d'être reconnus et protégés. La Commission a distribué 25 000 exemplaires de l'affiche et 20 000 exemplaires de la brochure à des employeurs, des groupes communautaires, des syndicats et des particuliers. Des exemplaires en ont aussi été expédiés aux missions du Canada à l'étranger. L'affiche a été remise officiellement à des dignitaires nationaux et internationaux, dont le gouverneur général du Canada, le représentant du bureau du Secrétaire général des Nations Unies à New York et le Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme à Genève. À Ottawa, le gouverneur général a rendu l'affiche publique lors d'une réception à laquelle assistaient des représentants des organismes non gouvernementaux, des parlementaires, des fonctionnaires et d'autres personnes s'intéressant particulièrement aux droits de la personne. Plusieurs autres manifestations ont été organisées par la Commission à Ottawa et par ses bureaux régionaux avec la collaboration d'organismes locaux.

Ministères et organismes fédéraux

11. Dans le cadre de son programme permanent de sensibilisation aux droits de la personne, le **Secrétariat d'État**, par l'entremise de ses différents bureaux régionaux, a promu la célébration de la Journée des droits de la personne de 1988, distribué le rapport du Canada sur le 39e anniversaire, diffusé du matériel publicitaire sur le 40e anniversaire et accordé une aide technique et financière aux organismes bénévoles pour les activités prévues à l'occasion du 40e anniversaire et de la Journée elle-même (voir également les paragraphes 3 et 8). Le sous-ministre a écrit à tous ses collègues des ministères et organismes fédéraux, attirant leur attention sur le 40e anniversaire et sur l'information disponible pour sa promotion. Les agents régionaux ont assisté à de nombreuses activités et participé à beaucoup de manifestations. C'est sous le nom de l'organisme responsable ou dans la partie consacrée à la province ou au territoire concerné qu'il est rendu compte de

ces activités et manifestations. Dans certaines villes, des cérémonies spéciales de remise de certificats de citoyenneté ont donné l'occasion de souligner la Journée des droits de la personne et la Déclaration universelle. Des articles spéciaux sur la Déclaration universelle ont été publiés dans les bulletins du ministère.

12. Afin de répondre aux besoins particuliers des personnes malvoyantes, le ministère a produit une version en braille de la trousse du 40e anniversaire, dans laquelle figurait un exemplaire de la Déclaration universelle. Cette trousse en braille a été distribuée aux organismes nationaux qui desservent cette couche particulière de la population. La *Déclaration universelle* et la *Charte canadienne des droits et libertés* ont également été reproduites sur cassette à l'intention des Canadiens malvoyants.

13. Le **ministère de la Justice** a fait de l'anniversaire une priorité pour le Fonds des droits de la personne durant l'année financière 1988-1989. Plusieurs projets ont donc été co-financés dans le cadre du 40e anniversaire, notamment une série de trois conférences organisées par la Fondation canadienne des droits humains et une autre par l'Indigenous Bar Association (association du barreau autochtone). Afin de célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration, le ministère a également organisé un concours d'affiches à l'intention des enfants de ses employés. Les dessins gagnants ont été reproduits comme affiches officielles du ministère.

14. Une première conférence annuelle sur les droits de la personne et la Charte a été organisée pour le 21 novembre 1988. Cette conférence comprenait deux réunions-débats et une série de six ateliers, dont l'un portait sur les droits de la personne à l'échelon international et le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Il a été fait mention de l'anniversaire dans le discours principal et dans les observations préliminaires. Environ 200 avocats des bureaux du ministère dans l'ensemble du Canada ont assisté à la conférence.

15. Le **ministère du Solliciteur général** a organisé des expositions dans le hall des bureaux de son administration centrale et dans bon nombre de ses bureaux régionaux à travers le pays. Des documents de promotion ont été exposés bien en vue, notamment la *Charte canadienne des droits et libertés*, l'affiche sur la *Déclaration universelle des droits de l'homme* 1948-1988, et l'affiche du Monument canadien pour les droits de la personne. Des trousses d'information, ainsi

que d'autres brochures pertinentes, ont été mises à la disposition des bureaux régionaux pour distribution. La vidéocassette intitulée Déclaration universelle des droits de l'homme, produite par Amnistie internationale, a été diffusée dans l'ensemble du pays pour utilisation dans le cadre des expositions, présentations et réceptions organisées à l'occasion de l'anniversaire. Le Service canadien du renseignement de sécurité a fait imprimer le symbole graphique de l'anniversaire sur sa papeterie et a continué de l'utiliser durant une bonne partie de la nouvelle année. Le Sous-solliciteur général, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et le Commissaire du Service correctionnel du Canada ont écrit à chacun des membres de leur personnel afin de leur souligner l'importance de la Déclaration.

16. Des articles soulignant l'anniversaire sont parus dans le numéro de décembre de toutes les publications internes du ministère telles que : *Liaison* publiée par le Secrétariat du ministère; *Entre Nous*, produite par le Service correctionnel du Canada; le bulletin du Service canadien du renseignement de sécurité; le *Pony Express* distribué par la Gendarmerie royale du Canada; et dans le numéro du 5 décembre de *CNLC Cette semaine*, bulletin d'information hebdomadaire publié par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

17. Les bureaux régionaux du ministère ont tenu des réceptions pour célébrer cet anniversaire spécial. Étaient au nombre des invités, des représentants de divers groupes, dont les gouvernements, les autorités municipales, les organismes privés, les centres d'enseignement et la police.

18. La **Société Radio-Canada** a consacré le 24e concert annuel des gagnants de son Concours national pour les jeunes interprètes au 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Le concert a été diffusé au réseau français le 4 décembre et au réseau anglais le 11 décembre 1988. La Fondation canadienne des droits humains (Voir également le paragraphe 26) a participé à l'organisation de cette manifestation.

19. La **Commission canadienne pour l'UNESCO** a participé à une tribune internationale sur les relations qui existent entre la Déclaration d'indépendance des États-Unis (1776) et la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen (1789), de même que sur les liens qui existent entre la Déclaration universelle de 1948 et ces deux déclarations des droits qui l'ont précédée. La Commission a aussi prêté son concours au Centre de recherche et d'enseignement sur les

droits de la personne de l'Université d'Ottawa pour l'organisation d'une table ronde sur les droits de la personne dans les années 1990 et pour l'impression d'un certain nombre de documents de recherche produits par le Centre (voir le paragraphe 28). La Secrétaire générale de la Commission a participé à une conférence sur les «Droits de la personne dans un contexte mondial». Le numéro d'avril du Bulletin de la Commission a été consacré au 40e anniversaire de la Déclaration universelle.

20. De nombreux autres ministères et organismes ont participé activement aux festivités, organisant des expositions, des concours et des séminaires, faisant paraître des articles sur la Déclaration universelle dans les bulletins de leurs employés, et se servant du symbole graphique et d'autres documents publicitaires. Voici quelques uns des points saillants : le ministère des Communications a monté une exposition à son édifice central et a inséré un article dans son bulletin *Communications Express* sur la Déclaration, article ou sont reliés aux divers articles de la Déclaration les activités du ministère; le ministère des Affaires indiennes et du Nord a fait paraître dans son bulletin *Transition* un article sur la Déclaration qui lui a permis de rejoindre les 592 bandes indiennes; la Commission de la fonction publique a publié un article dans son bulletin *Le Point*, mettant en lumière l'influence de la Déclaration sur la législation relative aux droits de la personne et le besoin d'exercer une vigilance constante. De nombreux ministères ont organisé, à l'heure du déjeuner, des séances de visionnement de vidéos de l'Office national du film et d'Amnistie internationale. Les ministères et organismes ont fait des efforts spéciaux pour montrer l'actualité de la Déclaration en faisant ressortir le lien qui existe entre celle-ci et leurs mandats et sujets de préoccupation actuels. Leurs efforts combinés ont permis de communiquer de l'information sur la Déclaration universelle et le 40e anniversaire aux employés du gouvernement fédéral, à leurs familles et à leurs collègues de travail tant à leur administration centrale que dans leurs bureaux régionaux, et aux secteurs particuliers de la population qu'ils desservent.

Organismes non gouvernementaux nationaux

21. Les **Églises canadiennes** ont participé à un certain nombre d'activités destinées à souligner le 40e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Par exemple, les dirigeants des Églises ont publié, le 10 décembre 1988, une déclaration invitant tout le monde à s'engager dans la lutte en faveur des droits de la personne. Dans cette déclara-

tion intitulée «People made in the image of the Creator» (le Créateur les a faits à son image), ils déplorent le fait que, 40 ans après l'adoption du document, «il se produit encore des violations flagrantes des droits de la personne» partout dans le monde. La déclaration se termine par une affirmation solennelle et un engagement des Églises à l'égard des principes énoncés dans la Déclaration universelle. En outre, des articles relatifs à l'anniversaire ont été publiés dans *The United Church Observer* et dans les publications d'autres Églises.

22. La **Section canadienne d'Amnistie internationale** ont recueilli plus de 200 000 signatures pour la pétition signée par trois millions de personnes qui a été remise au Secrétaire général des Nations Unies afin de souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Deux villes canadiennes étaient au programme de la tournée mondiale d'Amnistie, ce qui a permis à des jeunes de prendre conscience de la nécessité de réagir aux abus des droits de la personne, jeunes qui n'étaient peut-être pas conscients de la nécessité d'une vigilance constante en matière de protection des droits de la personne. La Section canadienne (English Speaking Branch) d'Amnistie internationale a organisé une réception à Ottawa, le 9 décembre 1988, afin de célébrer la 40e anniversaire.

23. L'**Assemblée des premières nations** a tenu un séminaire sous le signe de la Déclaration universelle afin d'échanger de l'information sur les instruments qui existent en matière de droits de la personne, les organes et procédures des Nations Unies, le rôle des organisations non gouvernementales internationales, les préparatifs de la participation aux travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones, l'analyse du projet de déclaration universelle sur les droits des peuples autochtones et les recommandations faites à cet égard et, enfin, l'examen de la l'approche canadienne aux droits des autochtones.

24. L'**Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix** a axé son programme de l'automne 1988 sur «l'Afrique du Sud en état de siège» afin de souligner l'anniversaire. Elle a demandé à ses membres de réfléchir aux violations des droits de la personne dans cette région du monde et de tenir des veillées de prière vers le 10 décembre. L'organisation a également invité les gens à adresser au gouvernement du Canada des pétitions l'exhortant à travailler plus activement à l'élimination de l'*apartheid* en Afrique du Sud et à condamner les efforts déployés par ce régime afin de déstabiliser la région.

Environ 200 veillées ont eu lieu, regroupant 10 000 participants, tandis que 120 000 signatures étaient recueillies et présentées officiellement au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

25. La **Fédération canadienne des droits et libertés** (voir également le paragraphe 8) a produit un message télévisé de 30 secondes sur le 40e anniversaire, lequel a été diffusé tout au long de l'année par les stations de télévision publiques et privées du Canada, de même qu'un dépliant destiné à renseigner les Canadiens sur les lois internationales et nationales sur les droits de la personne.

26. La **Fondation canadienne des droits humains** (voir également le paragraphe 18), a commencé l'année de l'anniversaire en mars 1988 par un symposium sur les droits de la personne, le développement et la politique étrangère dans une perspective canadienne. Elle a ensuite organisé une série de conférences nationales sur les droits de la personne dans le monde médical, les droits de la personne en milieu de travail et les droits de la personne dans les médias. La Fondation a également mis au point une vaste campagne de publicité destinée aux médias. C'est ainsi que de nombreux journaux de l'ensemble du Canada ont publié des articles sur la Déclaration universelle et son 40e anniversaire. La Fondation a publié une trousse éducative, "*Fêtons les droits humains*!", comprenant un guide du maître, un manuel des étudiants, le texte de la Déclaration universelle et une liste de ressources documentaires.

27. Dans le cadre des démarches entreprises en vue d'ériger un monument en l'honneur des droits de la personne dans la capitale du Canada et pour souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle, l'organisme appelé **Le Monument canadien pour les droits de la personne** a présenté une série de films-bénéfice de cinq soirs sur une vaste gamme de combats menés au Canada et partout dans le monde dans le domaine des droits de la personne (voir également le paragraphe 8).

28. À l'occasion du 40e anniversaire, le **Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne** de l'Université d'Ottawa a commandé un certain nombre d'études sur des questions de droits de la personne. Afin de déterminer les sujets des études, le Centre a mené une enquête destinée à vérifier dans quelle mesure les organismes et

les particuliers oeuvrant dans le domaine des droits de la personne trouvent urgent de s'attaquer à certaines questions de droits de la personne. À partir des résultats du questionnaire, le Centre a retenu 12 thèmes. En attendant la publication de ces études, le Centre a publié une série d'articles sur ces thèmes. Ces articles ont été largement diffusés parmi les média et la collectivité comme matériaux de discussion et d'éducation.

29. La **Ligue des droits de la personne de B'nai Brith** a profité de la cérémonie de remise de son prix annuel de journalisme pour souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Un prix est remis tous les ans dans chacune des trois catégories suivantes : imprimés, radio et télévision.

30. Pour marquer le 40e anniversaire de la Déclaration universelle, l'**Association canadienne pour les Nations Unies**, avec la collaboration de ses sections locales ainsi que de l'Organisation internationale du Travail et du Congrès du travail du Canada, a organisé un forum itinérant sur les droits de la personne en milieu de travail. La tournée a débuté le 29 novembre à Ottawa et s'est poursuivie à St. John's, à Terre-Neuve; à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard; à Québec et à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Winnipeg au Manitoba; à Saskatoon, en Saskatchewan; ainsi qu'à Victoria et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Les reportages consacrés à la tournée ont permis d'attirer l'attention d'un vaste public sur les enjeux dans ces grandes villes.

31. L'**Alliance de la fonction publique du Canada** a transmis le message de la Déclaration aux fonctionnaires au moyen d'un article paru dans le numéro de novembre-décembre de son bulletin.

32. La publication ***Canadian Human Rights Advocate*** a fait paraître un supplément spécial destiné à souligner le 40e anniversaire et la Déclaration universelle.

II. ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LES PROVINCES

ALBERTA

33. À l'invitation du Secrétariat d'État, la **Commission des droits de la personne de l'Alberta** a pris la direction du **Comité de coordination albertain** qui, pour sa part, s'est chargé de promouvoir et d'organiser une série de manifestations destinées à sensibiliser le grand public au 40e

anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme.* Dans une déclaration à l'intention du Comité, le Premier ministre de la province a reconnu l'importance de la Déclaration universelle pour les Albertains et pour le monde entier. Le comité a tenu sa première réunion le 2 décembre 1987 à Edmonton. Il était formé de personnes représentant divers groupes tels que les handicapés, les minorités visibles et les personnes âgées, qui ont tous joué un rôle positif important dans la préservation des droits de la personne dans notre société.

34. Travaillant souvent en collaboration avec les comités locaux de l'ensemble de la province, le Comité de coordination albertain a aidé à mettre sur pied, à l'échelle provinciale, un programme très réussi de manifestations et d'activités axées sur la Déclaration et mettant en lumière le thème choisi par le comité «Your commitment to a better world community». Ce thème soulignait la responsabilité qui incombe à chacun et à chacune d'accroître la dignité de tous les habitants de la province dans le cadre de l'effort collectif entrepris pour faire naître une meilleure communauté mondiale.

35. Le Comité s'est appliqué principalement à attirer l'attention sur le 40e anniversaire, à inciter les collectivités à participer aux activités commémoratives, et à fournir des ressources afin d'aider à l'élaboration de programmes dans l'ensemble de la province. Il a communiqué son message au moyen de bulletins, de l'affiche sur la Déclaration, d'une brochure, ainsi que d'une série d'annonces d'intérêt public et de communiqués à l'intention des médias. L'objectif du message ainsi communiqué était double : informer le grand public de l'importance et du contenu de la Déclaration et encourager tout le monde à participer en aidant à l'organisation de conférences, d'ateliers et d'autres manifestations destinées à souligner le 40e anniversaire de la Déclaration ou en y assistant. Outre qu'il a diffusé de l'information, le comité a fourni des conférenciers, aidé à organiser des manifestations et parrainé un concours de rédaction et d'affiches à l'intention des élèves de la 9e à la 12e année. Les gagnants du grand prix se sont joints à la délégation canadienne qui s'est rendue aux Nations Unies à New York pour la célébration du 8 décembre.

36. Les importants efforts du comité ont été récompensés par une excellente réponse de la part du grand public. Athabasca, Calgary, Edmonton, Fort McMurray et Grande Prairie ont été les premières collectivités à tenir des activités commémoratives, tandis que les organisateurs de journées

spéciales annuelles, telles que la Fête du Canada, les Fêtes du patrimoine d'Edmonton et la Fête des Ukrainiens, ont fourni au Comité l'occasion de transmettre le message du 40e anniversaire à d'importantes concentrations de personnes. Avec un grand dévouement, le comité a renseigné des centaines de milliers d'Albertains sur les droits de la personne, apportant ainsi une précieuse contribution à la protection des droits de la personne dans la province pour la génération actuelle et pour les générations futures. Nombre de groupements locaux et communautaires ont été encouragés à participer, dont les suivants : l'Alberta Association of the Deaf; la Blind Society of Alberta; l'Alberta Association of Community Living; l'Alberta Association of Immigrant Serving Agencies; le Calgary Action Group for the Disabled; l'Edith Roger Multicultural Council; l'Association canadienne-française de l'Alberta; l'Alberta Heritage Council; le Council of Black Organizations, Edmonton; Prairie Link; la Catholic Immigrant Society de Calgary; Changing Together - A Centre for Immigrant Women; le Volunteer Action Centre, Edmonton; l'Alberta Status of Women Action Committee; le Fort McMurray Women's Resource Centre; le Provincial Business & Professional Women's Club; l'Alberta Civil Liberties Centre; la Tofield United Church; l'Alberta Committee for Disabled Citizens; la Calgary Civil Liberties Association; Calgary Parks and Recreation; l'Alberta Advisory Council on Women's Issues; l'Association des centres d'accueil autochtones de l'Alberta et de nombreux organismes ethnoculturels et de service.

37. La célébration de l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle s'est terminée avec éclat, rehaussée par l'annonce des noms des gagnants du concours d'affiches et de rédaction le 5 décembre, à Calgary, et la cérémonie aux flambeaux organisée par le Comité, le 10 décembre, au Musée provincial de l'Alberta, à Edmonton, afin de souligner la Journée des droits de la personne.

38. Outre qu'elle a participé aux activités du comité de coordination, la **Commission des droits de la personne de l'Alberta** a remis son prix annuel des droits de la personne, le 8 décembre 1988, au fondateur d'un programme d'éducation populaire destiné à lutter contre la discrimination. Ce prix est accordé en décembre de chaque année pour souligner la Journée des droits de la personne. Des articles sur l'anniversaire et la Déclaration ont été publiés dans des numéros spéciaux du bulletin de la Commission, *The Alberta Human*

Rights Journal. La Commission a aussi fait paraître des messages d'intérêt public dans les médias, dont une importante annonce fin novembre, début décembre 1988.

39. Au nombre des autres activités, mentionnons les suivantes : la tenue d'expositions organisées par **Amnistie internationale - section de l'Alberta** dans les centres commerciaux et les églises; l'exécution d'une pièce intitulée *Nowhere But Here*; la tenue d'un atelier sur diverses questions de droits de la personne; la projection d'un film sur le sort réservé aux droits de la personne un peu partout dans le monde; et la présentation d'un concert. Le 10 décembre, Amnistie a organisé la présentation d'un concert rock sur bande vidéo, de même que la tenue de séances d'information. La **Société canadienne de la Croix-Rouge - section de Calgary** a présenté «Human Rights - A Celebration», une soirée de musique, de danses et de contes. L'organisme **Project Ploughshares** a parrainé un service religieux oecuménique qui comprenait des lectures, de la musique et un programme spécial pour les enfants. Après le service, l'assemblée a partagé le «gâteau de la paix». La **Société de communication autochtone**, pour sa part, a produit un numéro spécial de *Native Press.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE

40. En Colombie-Britannique, de nombreuses manifestations sont venues souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle et la Journée des droits de la personne. Le **Conseil des droits de la personne de la Colombie-Britannique** a parrainé l'élaboration et la production d'un cours sur les droits de la personne, qui a été mis à l'essai dans le cadre du programme d'études sociales de 11e et de 12e année ainsi que du programme de droit de 12e année. Quarante mille trousses ont été produites pour les élèves et 10 000 pour les enseignants. Dans le but de familiariser les enseignants avec le contenu de la trousse, la Legal Services Society of B.C. a organisé des séminaires à leur intention. Le Conseil a aussi consacré un numéro spécial de son bulletin au 40e anniversaire. Des communiqués ont été publiés à l'intention des médias au début de décembre afin d'attirer leur attention sur la Journée des droits de la personne, le 10 décembre.

41. Une conférence parrainée par l'**Affiliation of Multicultural Societies and Services of B.C.**, la **B.C. Human Rights Coalition**, le **Gitksan-Wet'suwet'en Tribal Council**, les **United Native Nations** et l'**Union of B.C. Indian Chiefs**

a été organisée les 27 et 28 mai 1988 afin de célébrer le 40e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cette conférence, à laquelle ont participé des représentants des peuples autochtones du Canada et d'autres Canadiens issus des communautés multiculturelles, du milieu des droits de la personne et d'autres milieux, avait pour objet de célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de sensibiliser la communauté en général, et plus particulièrement les groupes multiculturels, à la culture des autochtones et aux questions qui les préoccupent, et de permettre des échanges et un dialogue entre les groupes et les personnes représentées. Une gravure intitulée «Equality» a été réalisée expressément pour la conférence par Susan Point, artiste salish. Le produit de la vente du tirage limité de cette oeuvre servira à appuyer les revendications territoriales des Gitksan Wet'suwet'en. La gravure a été reproduite sur la page couverture des actes de la conférence.

42. Le **Vancouver Folk Music Festival**, manifestation annuelle qui attire des milliers de personnes, a mis en vedette six artistes qui avaient été victimes de violations des droits de la personne. Un article de fond consacré à la Déclaration universelle a été publié dans le programme de cette manifestation à laquelle, selon les estimations, 20 000 personnes ont assisté.

43. La **Fédération du travail de la Colombie-Britannique** a produit une bande vidéo illustrant la contribution historique des travailleurs au développement des droits de la personne, la relation de cette contribution avec la Déclaration universelle, et les objectifs pour l'avenir. La bande vidéo a été présentée par Kalman Kaplansky au congrès de 1988 de la Fédération du travail de la Colombie-Britannique. Après cette première présentation publique, la bande vidéo a été mise à la disposition des syndicats de l'ensemble de la Colombie-Britannique et du Yukon.

44. L'**Association canadienne pour les Nations Unies, section de la Colombie-Britannique**, a fait venir à Vancouver des conférenciers du monde entier afin de participer à des débats publics sur la signification et la valeur des documents internationaux relatifs aux droits de la personne. Cinq conférences ont ainsi été organisées en soirée, de même qu'un certain nombre d'ateliers. La première conférence a donné un aperçu des principes énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. La seconde conférence a porté sur les droits de la personne d'un point de vue municipal et la troisième, du point de vue des autochtones. La quatrième a

établi un lien entre les lois provinciales et fédérales sur les droits de la personne au Canada et la Déclaration universelle, tandis que la dernière a traité des problèmes et du succès de l'application des normes internationales en matière de droits de la personne. En plus des conférences, il y a eu un atelier de toute une journée sur la violence qui a cours au sein de la communauté autochtone. Le 10 décembre, Journée internationale des droits de la personne, l'Association a terminé son programme d'activités par un forum communautaire faisant le lien entre les questions locales de droits de la personne et les instruments internationaux existants dans ce domaine. Dans la soirée, l'Association a parrainé, conjointement avec la **B.C. Human Rights Coalition**, la remise d'un premier prix des droits de la personne créé en mémoire d'un défenseur des droits de la personne bien connu de Vancouver. Le prix sera accordé tous les ans à une personne qui aura contribué d'une manière importante à la cause des droits de la personne au niveau communautaire.

45. La **Vancouver Island Human Rights Coalition**, avec la collaboration d'autres organismes, a organisé trois forums publics sur le thème des droits de la personne ainsi qu'une réunion de célébration le 10 décembre.

46. Le **Comité du 40e anniversaire** a organisé, à l'Université de Victoria, deux forums publics sur les droits de la personne, le premier portant sur la question des droits opposés. Ces activités ont fait l'objet d'une aide financière de la part du Secrétariat d'État.

MANITOBA

47. La **Commission des droits de la personne du Manitoba** a célébré la Journée des droits de la personne, le 10 décembre, 40e anniversaire de la Déclaration universelle, de concert avec bien des collectivités, des organismes et des groupes de la province. La Commission a repris encore cette année le thème «Allumons un flambeau pour les droits de la personne», qui est devenu un symbole de la lutte pour les droits de la personne et les libertés civiles.

48. La Commission des droits de la personne du Manitoba a remis son second prix annuel de journalisme en droits de la personne à deux journalistes de la *Winnipeg Free Press* pour leur travail sur le supplément intitulé «Indians, Strangers in Their Own Land». Une attestation spéciale de réussite collective a été remise à la *Winnipeg Free Press* en reconnaissance de l'effort collectif qui a été déployé afin de produire ce

supplément spécial. La remise des prix a eu lieu durant la **Foire des droits de la personne** organisée par 38 organismes de Winnipeg afin de souligner le 40e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle. La manifestation a eu lieu au centre sportif de l'Université de Winnipeg. Un grand nombre d'organismes communautaires à but non lucratif ont exposé sur des tables prévues à cet effet divers documents décrivant leurs activités dans le domaine des droits de la personne. Des spectacles, notamment de tambour africain, de musique folklorique et de jazz, ont été donnés le vendredi en fin d'après-midi et une bonne partie du samedi. Le Popular Theatre Alliance a donné trois représentations de «Stand Up for Your Rights», une pièce de théâtre produite expressément pour la circonstance sur diverses questions de droits de la personne (le harcèlement sexuel et le racisme). Le clou de la foire a été, le 10 décembre, une cérémonie traditionnelle aux flambeaux parrainée par la Commission des droits de la personne du Manitoba. Un réfugié venant d'arriver d'Afrique du Sud a parlé de questions internationales de droits de la personne. Le chef de la bande indienne de Peguis a brossé un tableau de la situation des peuples autochtones au Manitoba. Le maire de la ville de Winnipeg et un représentant du gouvernement du Manitoba figuraient aussi parmi les conférenciers.

49. Les écoles, organismes et groupes communautaires de l'ensemble de la province ont participé activement à la promotion du 40e anniversaire en tenant des manifestations tout au long de l'année. Des cérémonies spéciales ont également été organisées pour la Journée des droits de la personne elle-même. Par exemple, le **Centre d'accueil de Le Pas** a organisé une cérémonie commémorative et une cérémonie aux flambeaux dans un centre commercial, le 10 décembre 1988, pour souligner la Journée des droits de la personne. Les clients qui entraient dans le centre commercial prenaient des chandelles pour participer à la célébration. Étaient au nombre des conférenciers invités, le maire de Le Pas, le chef de la bande indienne de Le Pas, un représentant de la Fédération des Métis du Manitoba, un représentant du bureau local du député provincial et un représentant de l'Église anglicane au nom d'Amnistie internationale. Les conférenciers ont invité leurs concitoyens à poursuivre la lutte en faveur des droits de la personne et à ne jamais les tenir pour acquis. Les noms des gagnants d'un concours d'affiches organisé par le Centre d'accueil de Le Pas et parrainé par le journal local, *The Opasquia Times*, ont été annoncés durant la cérémonie. Les affiches gagnantes ont été mises en montre dans le centre commercial tout au long de la journée.

50. Des cérémonies similaires ont été organisées dans le village de **Flin Flon** par le **centre d'accueil** local et dans la ville de **Thompson** par le **Thompson Multi-culture Centre**. Parmi les groupements de bénévoles qui ont participé aux manifestations, mentionnons, à Flin Flon, le conseil étudiant de l'institut collégial Hapnot, le festival d'hiver de Flin Flon, la section de Flin Flon d'Amnistie internationale, et l'école élémentaire d'Eastwood et le Baha'i Peace Council de Thompson.

51. Pour souligner la Journée des droits de la personne, une cérémonie a été organisée à l'Université de Brandon par le **comité d'organisation local du 40e anniversaire**, qui comprenait des représentants du centre d'accueil de Brandon, de la société John Howard, du projet Marquis, d'Amnistie internationale, de la Learning Disabilities Association of Manitoba, de l'Office of Extensive Services de l'Université de Brandon et de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Une série d'ateliers ont été consacrés notamment aux droits des prisonniers, aux droits des autochtones ou aux droits issus des traités, aux questions internationales de droits de la personne, aux droits de la personne à l'école, aux droits des personnes handicapées, aux droits des personnes âgées et aux droits des femmes. À part les ateliers, il y a eu présentation de films et de vidéos. Un certain nombre d'organismes de Brandon ont installé des kiosques d'information dans le hall d'entrée de l'Université. On a aussi exposé des oeuvres d'artistes manitobains illustrant des thèmes relatifs aux droits de la personne. Les ateliers ont été suivis par un spectacle de danse et de musique ethniques mettant en vedette les Hotain Singers, des danseurs autochtones, les Treoyanda Dancers et la Scottish Dance Association. La célébration s'est terminée par une cérémonie aux flambeaux, au cours de laquelle le texte primé à un concours de nouvelles sur le thème des prisonniers de conscience, parrainé par la **section de Brandon d'Amnistie internationale**, a été lu par le président de la section. Les médias ont été nombreux à assister à la manifestation.

52. Dans une école de Brandon, les élèves d'une classe de 6e année ont invité des conférenciers à venir leur parler des droits de la personne et, après les exposés, ont tenu des discussions sur le sujet. À Island Lake, la Manitoba Garden Hill School a fait concorder sa cérémonie aux flambeaux avec l'enquête sur les autochtones et la justice. À l'école James Nesbitt de Winnipeg, la classe élémentaire a envoyé un message de paix à l'Union Soviétique à titre de projet de sensibilisation à la paix.

53. Les villages, villes et municipalités suivants ont proclamé une semaine de décembre 1988 «Semaine des droits de la personne» ou le 10 décembre «Journée des droits de la personne» : les villages de St-Pierre-Joly, de Swan River, de Dauphin, de Minitonas, de McCreary, d'Arborg, de Winnipegosis, d'Erickson, de Le Pas, de Ste-Rose-du-Lac, de Selkirk, de Lac-Du-Bonnet, de Gimli et de Hartney; les villes de Winnipeg et de Portage-La-Prairie; les municipalités rurales de Daryham, de Shoal Lake, de De Salaberry, de Victoria et de Springfield; l'administration locale du district de Gillam; et la province du Manitoba.

54. La **Manitoba Association for Rights and Liberties** a organisé plusieurs manifestations pour souligner le 40e anniversaire, notamment une réunion, en avril, sur le thème «les droits des autochtones à la lumière du 40e anniversaire». La ville de Winnipeg a proclamé la Semaine des libertés civiles, du 27 mai au 3 juin 1988, afin de souligner le 10e anniversaire de la Manitoba Association for Rights and Liberties et le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Un tribunal fictif et une réunion-débat sur les droits à l'égalité ont été organisés et une réception a eu lieu à la résidence du lieutenant-gouverneur. En septembre, l'Association a organisé une présentation à l'intention de l'Association des centres d'accueil du Manitoba sur "les droits des autochtones, l'action positive et la Déclaration universelle..." et, le 10 décembre, les membres de l'Association ont participé à une réception destinée à souligner la Journée des droits de la personne et le 40e anniversaire.

55. La section de Winnipeg de l'**Association canadienne pour les Nations Unies** a organisé des cérémonies aux flambeaux les 9 décembre avant-midi et 10 décembre après-midi. Des ateliers de toute une journée ont eu lieu sur les préjugés et la discrimination, auxquels ont participé les élèves d'écoles secondaires. On a aussi tenu un atelier-débat afin de discuter des droits collectifs par rapport aux droits individuels.

NOUVEAU-BRUNSWICK

56. Le grand nombre d'activités organisées pour célébrer le 40e anniversaire a suscité dans la province un regain d'intérêt pour les droits de la personne, amenant les gens à faire un certain examen de conscience sur le sujet. Dans diverses localités de la province, onze groupes (certains permanents, certains spéciaux) ont organisé des projets, des ateliers, des conférences et des tables-rondes sur des thèmes tels que la

Déclaration universelle des droits de l'homme, la *Charte canadienne*, et les droits civils.

57. Les 6 et 7 mai, le **Comité du quarantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*** du sud-est du Nouveau-Brunswick a été l'hôte de la première de 12 manifestations provinciales prévues pour célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. La manifestation, intitulée «Fête et Colloque», a eu lieu à l'Université de Moncton. À plusieurs endroits, les activités ont commencé par l'allumage du flambeau de la paix et de la liberté. La marche aux flambeaux s'est arrêtée dans 24 municipalités, où l'on a organisé des ateliers, des conférences et des exposés sur les droits de la personne et le 40e anniversaire. Le flambeau était placé à l'entrée de l'immeuble où devait avoir lieu l'activité relative aux droits de la personne et était ensuite transporté au lieu de la manifestation suivante. Une cérémonie de clôture est venue marquer la fin de la tournée à Fredericton, le 10 décembre 1988. Des expositions historiques ont eu lieu qui faisaient le lien entre la *Grande Charte* de 1215, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

58. En reconnaissance du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle, la **Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick** a inauguré un prix annuel des droits de la personne. Ce prix reconnaît les initiatives, les réalisations ou les efforts exceptionnels en vue de promouvoir les droits de la personne au Nouveau-Brunswick. Le premier prix a été présenté, à l'occasion de la Journée des droits de la personne, à un professeur du secondaire en reconnaissance de sa contribution à l'éducation aux droits de la personne et au développement des programmes d'études dans ce domaine.

59. La **Human Rights Awareness Association** (Association des droits de la personne) de Fredericton a produit une brochure faisant état des mesures législatives adoptées au Canada afin de protéger les droits de la personne et a organisé une conférence sur les droits de la personne et la coopération internationale afin de souligner le 40e anniversaire.

TERRE-NEUVE

60. Le **Premier ministre** de Terre-Neuve a émis une proclamation faisant de la semaine du 4 au 10 décembre la Semaine des droits de la personne à Terre-Neuve. Tous les

grands journaux de la province ont reproduit le texte de cette proclamation.

61. Le **ministre de la Justice** a tenu une réception à St. John's pour souligner la Journée des droits de la personne. À cette occasion, le lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve a remis une plaque au gagnant du premier prix provincial des droits de la personne pour sa contribution exceptionnelle à la compréhension et à l'acceptation des droits de la personne dans la province. Le prix a été créé par la **Commission des droits de la personne de Terre-Neuve** le 10 décembre 1987.

62. Tout au long de la semaine, on a apposé le symbole graphique du 40e anniversaire sur tout le courrier de sortie du gouvernement. Les chèques émis par celui-ci portaient le message «*Le 10 décembre 1988 marque le 40e anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme*» (traduction).

63. La **Commission des droits de la personne** et la **Newfoundland and Labrador Human Rights Association** ont planifié conjointement des activités destinées à célébrer le 40e anniversaire de la Déclaration et y ont participé. L'Association, de concert avec le **service d'éducation permanente de l'Université Memorial, Oxfam Canada** et **Work Youth**, a parrainé un camp d'été d'une semaine sur les droits de la personne à l'intention des élèves d'écoles secondaires des diverses régions de la province afin de les sensibiliser aux droits de la personne et de les inciter à organiser des activités dans leurs secteurs au cours de la Semaine des droits de la personne. L'Association des droits de la personne a parrainé, dans toute la province, des activités visant à attirer l'attention sur la Journée, y compris des discussions thématiques, des discussions en classe, un service oecuménique, la distribution de documents, et des ateliers.

64. La **Commission des droits de la personne** a écrit à tous les directeurs d'école et à toutes les municipalités de la province afin de leur souligner l'importance de la Journée des droits de la personne et de les encourager à prévoir des activités pour la semaine. Elle a transmis des communiqués aux journaux locaux et quelques brefs messages aux stations de télévision par câble de la province pour diffusion sur la chaîne communautaire tout au long de la semaine. Les agents de la Commission ont organisé des expositions dans les centres commerciaux et distribué des exemplaires du rapport annuel, de la loi et de brochures.

65. Les activités suivantes se sont aussi déroulées dans la province : la **Newfoundland and Labrador Human Rights Association** a organisé une exposition des oeuvres soumises par les candidats des provinces de l'Atlantique dans le cadre du concours national de rédaction et d'affiches (voir le paragraphe 8). D'autre part, divers groupes de la province ont organisé des forums publics et des présentations de vidéos et de films sur les droits de la personne.

NOUVELLE-ÉCOSSE

66. En Nouvelle-Écosse, le 40e anniversaire a commencé en avril par un déjeuner en l'honneur de M. John Humphrey, O.C., O.Q., premier directeur de la Division des droits de l'homme du Secrétariat des Nations Unies (1946-1966), pour sa collaboration de toujours à la cause des droits de la personne. Au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, le **premier ministre** a remis une attestation de mérite à M. Humphrey. À la demande de la Commission des droits de la personne, le Halifax Cablevision Station a diffusé la cérémonie, y compris le discours de M. Humphrey sur la paix. En décembre, le discours de M. Humphrey a été rediffusé à plusieurs reprises. En plus d'autre matériel publicitaire, la Commission a envoyé certaines photos de personnes responsables de la Déclaration universelle des droits de l'homme, prises vers 1948, avec des exemplaires des premières pages des cinq ébauches dactylographiées de la Déclaration universelle préparées par M. Humphrey, etc., à toutes les bibliothèques régionales de la Nouvelle-Écosse et aux bibliothèques universitaires, leur demandant d'organiser des expositions sur les droits de la personne. En même temps que les expositions, plusieurs bibliothèques ont prévu un programme de droits de la personne avec conférenciers invités.

67. Le vendredi 9 décembre 1988, la **province de Nouvelle-Écosse** a célébré le 40e anniversaire de la Déclaration universelle à Province House, Halifax, l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Le Premier ministre a hissé le drapeau des Nations Unies avant que les cérémonies officielles ne débutent à l'intérieur.

68. Le **ministre responsable de l'application de la *Loi sur les droits de la personne*** a parlé de la Proclamation à l'occasion du 40e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* signée par les ministres responsables des droits de la personne au nom de leurs gouvernements respectifs, au cours de la conférence ministérielle de septembre 1988, ainsi

que des autres questions discutées à cette conférence (voir paragraphe 7).

69. Le **Premier ministre** a alors remis des prix décernés par la province aux personnes ou aux organismes suivants : Halifax Cablevision Station; Metro Telecaster; M. Gary Dockendorff, animateur de télévision; l'Office national du film du Canada; les bibliothèques qui avaient mis sur pied des expositions sur les droits de la personne; et les élèves de l'école secondaire Holy Angels et de l'école St. Mary's, pour leur contribution à la promotion des droits de la personne ou leur participation à des activités relatives aux droits de la personne. La cérémonie de la Journée des droits de la personne a été diffusée le même jour et plusieurs fois par la suite sur les ondes de Halifax Cablevision Station, en décembre 1988 et en janvier 1989. Une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté est venue clore la célébration. Tous les nouveaux Canadiens ont reçu une trousse sur les droits de la personne.

70. Le **bureau régional de Digby de la Commission des droits de la personne** a tenu une semaine «portes ouvertes». Signalons également qu'une entrevue, donnée par le directeur exécutif de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse au sujet de la Journée des droits de la personne a été diffusée sur les ondes des 14 stations de câblodistribution de la Nouvelle-Écosse vers le 10 décembre 1988. La Commission a aussi vu à la diffusion de films et d'entrevues sur les droits de la personne au cours de l'année. Par exemple, Halifax Cablevision Station a diffusé, entre ses émissions, les messages d'intérêt public sur les relations interraciales et «Racism Hurts Everyone», avec la permission du Secrétariat d'État.

71. La Commission a tenu des conférences dans certaines écoles de Sydney et d'Halifax. À l'école secondaire Holy Angels, par exemple, l'un des sujets du concours de rédaction organisé pour les élèves dans le cadre des activités de la conférence était le 40e anniversaire. Le cercle d'art dramatique, la chorale et le choeur des élèves ont également donné des représentations sur les droits de la personne dans le cadre des activités de la conférence. (Ces spectacles ont été enregistrés et diffusés sur les ondes de Halifax Cablevision Station et Cape Breton Cablevision Station en décembre 1988 et en janvier 1989.)

72. Parmi les autres activités qui ont eu lieu dans la province, mentionnons un concours d'art oratoire sur le

thème «Les droits de l'homme dans un milieu multiculturel canadien». Le concours a été organisé par l'**Association multiculturelle de la Nouvelle-Écosse** et les **conseils multiculturels régionaux** afin de souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Tous les élèves de 10e, 11e et 12e année de moins de 19 ans y étaient admissibles. Des trousses d'information comprenant une lettre explicative, un formulaire d'inscription, des dépliants et des affiches ont été expédiés à chacune des écoles secondaires. Tous les élèves inscrits aux semi-finales ont reçu un certificat. Quant aux élèves qui ont participé à la finale, ils se sont vu remettre une plaque. Le grand prix consistait en un voyage au Centre Terry Fox de la jeunesse à Ottawa. Le **Black Cultural Centre for Nova Scotia** a organisé une série de conférences publiques sur l'universalité des droits de la personne et le vécu des Noirs. L'**International Education Centre** de l'Université St. Mary's, à Halifax, a tenu une conférence sur «les femmes et les droits de la personne : l'expérience canadienne des femmes immigrantes et réfugiées». La station de radio CKDU, de l'**Université Dalhousie**, a désigné la semaine du 4 au 9 décembre 1988 «Semaine des droits de la personne». Tous les jours, il y avait une émission sur certains points particuliers de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. En outre, elle a diffusé des entrevues sur des questions de droits de la personne touchant la collectivité.

ONTARIO

73. Pour souligner la Journée des droits de la personne et le 40e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le **ministre de la Citoyenneté** a proclamé la semaine du 10 au 16 décembre 1988 «Semaine des droits de la personne» en Ontario. Tout au long de la semaine, il y a eu exposition de documentation sur la proclamation de l'Ontario, la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

74. Le **ministère de la Citoyenneté** a organisé pour l'heure du midi une réception sur la Journée des droits de la personne, au cours de laquelle le président de la **Commission des droits de la personne de l'Ontario** et lui-même ont pris la parole. Durant la cérémonie, on a dévoilé une plaque destinée à commémorer la Semaine des droits de la personne. Cette plaque sera mise en montre dans l'immeuble de l'assemblée législative ontarienne.

75. Le 10 décembre également, le **lieutenant-gouverneur** de l'Ontario a tenu une réception pour honorer des membres de

la section de Toronto de l'**Association canadienne pour les Nations Unies** à l'occasion du 40e anniversaire.

76. La **Commission des droits de la personne de l'Ontario** a tenu une journée «portes ouvertes» à ses bureaux régional et central le vendredi 9 décembre. La Commission a en outre écrit à tous les membres de l'Assemblée législative provinciale afin de leur demander de faire porter leurs remarques de cette année sur la jeunesse ontarienne. Dans un communiqué, la Commission a exprimé son adhésion aux principes de la Déclaration, exhortant chacun et chacune à faire du respect des droits de la personne une partie intégrante de sa semaine et de l'année qui vient. Le président de la Commission a pris la parole en public lors d'une journée spéciale de sensibilisation aux droits de la personne parrainée conjointement par la ville de Toronto et la municipalité régionale de Toronto, le 6 décembre. La ville a déclaré le 10 décembre «Journée des droits de la personne», à Toronto.

77. Le **Conseil ethnoculturel canadien** a parrainé, à l'occasion de la Journée des droits de la personne, un forum communautaire sur le thème suivant : «Un programme d'action pour le Parlement : Questions de droits de la personne et de multiculturalisme pour les 4 prochaines années».

78. La **section de la région de la Capitale nationale de l'Association des droits civils**, avec la collaboration de la ville d'Ottawa, a parrainé une série de réunions de travail sur les thèmes suivants : «le citoyen et la loi», «les droits de la personne aujourd'hui», «la discrimination raciale aujourd'hui» et «la couleur de la destinée».

79. Le **Comité des relations interraciales de Sudbury** et la ville de Sudbury ont organisé une cérémonie pour célébrer l'anniversaire.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

80. Le 10 décembre 1988, à Charlottetown, on a proclamé publiquement la Journée des droits de la personne.

81. La **Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard** a organisé un concours provincial d'affiches à l'intention des élèves de la 5e à la 9e année. L'affiche gagnante deviendra l'affiche officielle de la Commission des

droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard. Des exemplaires en ont été mis en montre un peu partout sur l'Île, le 10 décembre 1988.

82. Pour souligner le 40e anniversaire, la **Prince Edward Island Association of Rights and Freedoms** a organisé à Charlottetown, le soir du 10 décembre 1988, un spectacle de variétés axé sur les questions internationales de droits de la personne, qui mettait en vedette des talents locaux et régionaux. La presse écrite et les stations de radio ont souligné le 40e anniversaire en faisant de la publicité pour le spectacle et en diffusant des entrevues qui soulignaient l'importance de la Déclaration universelle comme modèle des lois nationales sur les droits de la personne. L'Association a aussi mis sur pied une exposition publique et un kiosque d'information dans un centre commercial du centre-ville pour toute la journée du samedi 10 décembre 1988.

83. Un kiosque d'information sur les droits de la personne attirant l'attention sur le 40e anniversaire de la Déclaration universelle a aussi été organisé dans le cadre du congrès annuel de la **Fédération des enseignants de l'Île-du-Prince-Édouard** en octobre. Tout au long de la semaine du 5 au 10 décembre 1988, de la documentation fournie par la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard a été exposée sur une table prévue à cet effet à la bibliothèque principale de la province. En outre, l'Association et la Commission des droits de la personne ont vu à la diffusion d'une série d'articles dans les journaux et d'entrevues dans les médias au cours de la période allant du 10 novembre au 10 décembre 1988.

84. L'**Association canadienne pour les Nations Unies** a organisé une conférence, ouverte au grand public, à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, le soir du 1er décembre 1988.

QUÉBEC

85. Le **ministre de la Justice** a fait une déclaration à l'Assemblée nationale du Québec sur l'importance du 40e anniversaire de la Déclaration universelle et il a réitéré la volonté du gouvernement du Québec de soutenir l'action des Nations Unies en faveur de l'exercice des libertés et droits fondamentaux.

86. La **Commission des droits de la personne du Québec** a envoyé des exemplaires de la *Déclaration universelle*, de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et de textes

traitant de la question à 150 journaux hebdomadaires et quotidiens du Québec, les invitant à publier des articles sur le sujet. Une dizaine de kiosques d'information et de séances de breffage à l'intention de la presse ont été mis sur pied un peu partout au Québec, notamment à Montréal, Québec, Rouyn, Val d'Or et Sherbrooke. Ce fut autant d'occasions de distribuer aux journalistes et au grand public de la documentation et de l'information concernant le 10 décembre et le 40e anniversaire de la Déclaration.

87. Un numéro spécial du bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec *Forum Droits et Libertés*, tiré à 13 000 exemplaires, a été produit. Ce numéro portait sur des grandes questions faisant l'objet de travaux particuliers dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, soit les droits liés à l'environnement, aux enfants, aux autochtones et aux réfugiés. Des messages ont été diffusés à la radio dans les Cantons de l'Est, rappelant aux gens la raison d'être de la célébration du 10 décembre et l'impact de la Déclaration universelle. Une affiche sur l'égalité des droits, soulignant le 40e anniversaire de la Déclaration universelle, a été produite et distribuée, des exemplaires en étant également affichés dans le métro et dans les autobus de Montréal.

88. Un colloque régional consacré à l'accès à l'égalité dans l'emploi a été tenu à Baie-Comeau à l'intention des employeurs et des syndiqués. Une soirée-conférence sur la parité salariale et la discrimination fondée sur l'âge dans le domaine de l'emploi a été organisée à l'intention de l'Association des gestionnaires de l'Estrie. Des réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention des groupements et associations de femmes afin de discuter du document intitulé «Rétrospective et perspective - Dossier femmes à la CDPQ». Dans le cadre des séances régulières de formation de la Commission des droits de la personne, un atelier a été consacré à la Déclaration universelle, à son 40e anniversaire, aux Nations Unies et à la Journée du 10 décembre.

89. Avec la collaboration de Carrefour international et d'autres organismes, une exposition de photos sur les droits et libertés a été organisée à la station Berri-UQAM du métro de Montréal. Cinq grands thèmes étaient développés : 1) historique et sens de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*; 2) prisonniers politiques et réfugiés; 3) l'accès à l'égalité; 4) luttes pour la démocratie; et 5) le cas des autochtones. Inaugurée le 10 décembre 1988, l'exposition a attiré un grand nombre de personnes, quelque 50 000 en tout. Elle a pris fin le 22 décembre 1988. L'exposition est maintenant à

la disposition de tout groupe ou organisme qui désire s'en servir afin de sensibiliser et d'informer le public. Le Carrefour de solidarité internationale l'a présentée à nouveau, à Sherbrooke, du 9 au 25 janvier 1989.

90. Un dîner-bénéfice a été organisé afin de souligner le 25e anniversaire de la **Ligue des droits et libertés du Québec** et le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. À cette occasion, la Commission a inauguré un prix annuel à l'intention des personnes ou organismes qui font la promotion des droits de la personne au Québec. La Ligue des droits et libertés s'est vu accorder le prix de cette année (une oeuvre d'art) et une subvention de 15 000 $ afin de réaliser des projets de promotion des droits de la personne.

91. Une semaine d'intenses activités destinée à promouvoir les droits de la personne et la Déclaration universelle a été organisée dans 40 écoles du Québec. Elle a donné aux élèves l'occasion de réfléchir aux principes qui sous-tendent les chartes des droits de la personne et d'en discuter. Le projet, qui a été rendu possible grâce à une subvention du Secrétariat d'État, a donné lieu à de nombreuses activités dans les écoles, par exemple, des vidéos, des concours de dessins, des dîners-rencontres, des pièces de théâtre, et la production de journaux scolaires.

92. Pour souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle, la **Centrale de l'enseignement du Québec** (CEQ) a imprimé et distribué un guide pédagogique sur les droits de la personne intitulé «Déclarer la paix, réclamer nos droits». Élaboré avec la collaboration d'un certain nombre d'organismes voués à la cause des droits de la personne et de la paix, le guide vise à aider les enseignants à planifier des activités d'enseignement sur les droits de la personne et la paix à l'intention des élèves des niveaux primaire, secondaire et collégial du Québec. Quelque 100 000 exemplaires du document ont été distribués au Canada, plus particulièrement au Québec, et aux principaux organismes internationaux.

93. La CEQ a organisé, le 8 décembre 1988, une célébration destinée à souligner le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Les 200 membres du conseil général de la CEQ et environ 30 invités ont assisté à cette soirée constituée notamment de spectacles et d'allocutions. Étaient représentés, entre autres, les organismes suivants : le groupe Crescendo, le collectif Pacijou, la Tournée internationale jeunesse pour la paix et la justice, la Commission des droits de la personne du

Québec, la Ligue des droits et libertés, Amnistie internationale, la Confederation of South Africa Trade Unions, le ministère de l'Éducation du Québec et le Conseil Attikamek-Montagnais.

94. Le **Comité du 40e anniversaire des droits de la personne (de Québec)** a organisé un Forum interculturel et une soirée musicale auxquels ont participé des personnes d'origines diverses. Le Conseil Attikamek-Montagnais, l'Association des travailleurs immigrants et québécois et Solidarité régionale Québec, une coalition syndicale et populaire oeuvrant à promouvoir des alternatives aux coupures dans les politiques et les programmes sociaux, ont uni leur efforts pour mettre sur pied le Forum interculturel, dont le thème était «Ensemble élargir nos droits». Le 2 novembre 1988, de 9h00 à 18h00, quelque 100 représentants d'organismes de la région de Québec ont assisté à des ateliers portant sur la Déclaration universelle et le logement, l'éducation et la culture, les droits sociaux et les médias. En fin d'après-midi, le même jour, une table ronde a réuni le président de la Commission des droits de la personne du Québec, la directrice du Centre d'amitié autochtone de Québec, le négociateur en chef du Conseil Attikamek-Montagnais, le président de la Ligue des droits et libertés du Québec et un représentant de la Centrale de l'enseignement du Québec. La journée s'est terminée par une soirée musicale à laquelle ont assisté quelque 250 personnes. Le public avait été invité tout spécialement à venir rencontrer les participants au Forum interculturel dans le cadre d'une soirée de musique et de danses interculturelles réunissant des artistes des divers groupes culturels qui ont participé au Forum.

95. La **Ligue des droits et libertés** a organisé à Montréal quatre forums publics afin de célébrer son 25e anniversaire et le 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Ces forums ont attiré plus de 800 personnes intéressées à des discussions sur les droits et libertés de la personne dans les années 1990. Les thèmes des forums étaient les suivants : 1) l'immigration et le Québec de demain; 2) l'émergence d'une société de surveillance; 3) Néo-libéralisme, pauvreté et droits de la personne; 4) l'Afrique du Sud : l'intolérable *apartheid*. Le forum sur le néolibéralisme et la pauvreté a attiré, à lui seul, plus de 500 personnes et a eu un écho important dans la presse parlée et écrite. La Ligue a l'intention de publier un compte rendu des quatre forums et de produire un vidéo sur le forum consacré au néo-libéralisme et la pauvreté. Un numéro spécial du bulletin de la Ligue a été consacré au double anniversaire. Une soirée de poésie intitulée «De quels

droits?» a été organisée en octobre afin de célébrer le 40e anniversaire.

SASKATCHEWAN

96. Le **ministre de la Justice et procureur général** a déclaré la semaine du 4 au 11 décembre «Semaine des droits de la personne» en Saskatchewan. Il a publié un communiqué attirant l'attention sur l'importance spéciale de la Journée des droits de la personne de 1988, car elle marquait le 40e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Le communiqué signalait également que la province venait de célébrer le 40e anniversaire de la *Déclaration des droits de la Saskatchewan*.

97. Pour souligner la semaine, la **Commission des droits de la personne de la Saskatchewan** a tenu une réunion publique dans la soirée du 8 décembre. La réunion a débuté par une allocution du président de la Commission canadienne des droits de la personne. Figurait également au programme, un débat au cours duquel trois invités ont parlé des droits des personnes handicapées aux termes de la Déclaration universelle, des droits des autochtones et des droits issus des traités, ainsi que des droits économiques ou du droit d'échapper à la pauvreté.

98. Le 10 décembre, le président de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan a pris la parole lors de la cérémonie aux flambeaux et à la veillée tenue durant toute la nuit au parc Victoria sous le parrainage d'Amnistie internationale. La veillée est tenue chaque année afin d'attirer l'attention sur la situation critique des prisonniers politiques.

99. La **Saskatchewan Association on Human Rights** a demandé aux compagnies de câblodistribution de la Saskatchewan de diffuser le vidéo «It's Only Fair» avant le 10 décembre 1988 et à cette date même afin de promouvoir les droits de la personne. L'association a communiqué avec les villes suivantes : Estevan, Melfort, Melville, Moose Jaw, North Battleford, Prince Albert, Regina, Saskatoon, Swift Current, Weyburn et Yorkton, qui, par conséquent, ont proclamé le 10 décembre Journée des droits de la personne. Des messages faisant la promotion des activités du 10 décembre ont été placés dans le *Regina Leader Post* et le *Saskatoon Star Phoenix*. Différentes activités, dont des pièces de théâtre, ont eu lieu à Saskatoon et à Regina le 10 décembre 1988.

III. ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LES TERRITOIRES

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

100. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les activités destinées à souligner le 40e anniversaire ont été coordonnées par le **Storefront for Voluntary organizations**.

101. Dans le but de promouvoir le 40e anniversaire, on a inscrit l'étude des droits de la personne au programme de diverses activités communautaires telles que les ateliers, les assemblées générales et les réunions annuelles.

102. La **N.W.T. Multicultural Association** a organisé une séance d'information. Le **N.W.T. Council for the Disabled** a mis sur pied une exposition et un atelier liés à la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

103. À Yellowknife, la section locale de la **Spiritual Assembly of the Baha'i Community** a parrainé un atelier sur les droits de la personne.

YUKON

104. Le **Commissaire du Yukon** a officiellement proclamé le 10 décembre 1988 «Journée des droits de la personne» au Yukon. Cette proclamation a été largement diffusée dans l'ensemble du Yukon grâce à sa publication dans le *Yukon News* et le *Whitehorse Star*.

105. La **Commission des droits de la personne du Yukon** a largement diffusé l'affiche intitulée «Going to Potlatch», qui avait été commandée expressément en 1987 pour souligner la Journée des droits de la personne, le 10 décembre. La Commission a répondu aux demandes d'exemplaires de l'affiche en provenance de divers organismes statutaires de défense des droits de la personne et elle a aussi approvisionné la Direction des droits de la personne du Secrétariat d'État, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et de nombreux autres ministères et organismes fédéraux.

106. Les bureaux de la Commission des droits de la personne du Yukon ont été ouverts au public du 5 au 20 décembre 1988 afin de permettre aux Yukonais de venir y admirer une collection de tapisseries chiliennes intitulées «Threads of Survival» (les fils de la survivance) à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne et du 40e anniversaire de la Déclaration universelle. Ces tapisseries,

oeuvres de femmes de Santiago au Chili, ont été réalisées sous les auspices de l'Église catholique et des organismes chiliens de défense des droits de la personne. Elles rendent compte de la situation actuelle au Chili. Le *Yukon News* et le *Whitehorse Star* ont fait largement état de cette exposition d'oeuvres d'art. Des membres du personnel de la Commission ont donné des entrevues à l'émission de radio diffusée à l'heure du midi sur les ondes de Radio-Canada Nord.

107. La Commission a été l'hôte, le 9 décembre 1988, d'une soirée de festivités à laquelle les citoyens du Yukon ont été très nombreux à assister.

108. La Commission a remis au ministère de l'Éducation du Yukon environ 250 trousses d'information qui ont été utilisées dans les classes du Yukon afin de faire comprendre aux élèves que l'adoption de la Déclaration en 1948 avait marqué un point tournant dans l'histoire de la civilisation. Dans le sillage des festivités du 40e anniversaire, la Commission a tenu des ateliers sur les droits de la personne dans les écoles.

109. La Commission a co-parrainé, avec le Yukon Development Education Centre, la communauté Baha'i de Whitehorse, le mouvement des jeunes pour la paix PAX, Amnistie internationale, et l'UNICEF, la «Peace Fair», une célébration pour la Journée des droits de la personne.

Déclaration universelle des droits de l'homme

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'achèvement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme;

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression;

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations;

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande;

Considérant que les États membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement;

L'Assemblée Générale proclame

La Présente Déclaration Universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article 1
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2
(1) Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
(2) De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, administratif ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce territoire soit indépendant, sous tutelle ou non autonome, ou subisse toute autre limitation de souveraineté.

Article 3
Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4
Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5
Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6
Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7
Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8
Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9
Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu, ni exilé.

Article 10
Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera soit de ses droits et obligations, soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11
(1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
(2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12
Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13
(1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
(2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14
(1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
(2) Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux principes et aux buts des Nations Unies.

Article 15
(1) Tout individu a droit à une nationalité.
(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16
(1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux en regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Article 17
(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18
Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19
Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20
(1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifique.
(2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21
(1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
(2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22
Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23
(1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
(2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
(3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
(4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24
Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25
(1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance.
(2) La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors du mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26
(1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
(2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
(3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27
(1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
(2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28
Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29
(1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
(2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
(3) Des droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30
Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.